



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2019



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément aux dispositions juridiques applicables

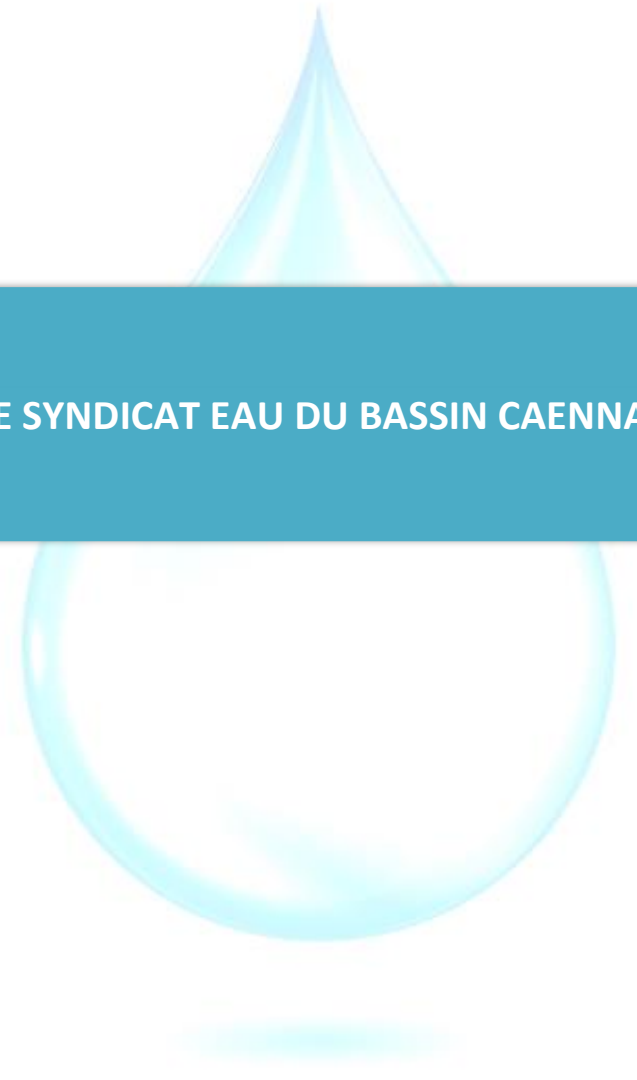
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts.....	6
2. Les chiffres-clés.....	7
B. LE TERRITOIRE.....	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable ».....	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable ».....	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire.....	11
C. LES COMPETENCES EXERCEES	12
1. Le cadre général d'intervention.....	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable.....	13
4. La distribution de l'eau potable.....	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion	18
a. La régie.....	18
b. Le marché public de prestations	18
F. LES INSTANCES	21
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	23
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE	24
A. LA PRESENTATION GENERALE.....	25
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau	25
2. Les périmètres de protection des captages	26
3. Les aires d'alimentation de captage.....	27
4. L'observatoire de la qualité de l'eau.....	30
5. Les restrictions d'eau	30
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	32
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION.....	34
1. Les sources de Moulines	34
2. Le forage d'Anguerny	34
3. Les forages Prairie 1 - Caen	34
4. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer	34
5. Le forage du Haut-Lion - Lion-sur-Mer	35
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE	35
1. Les actions agricoles.....	35
2. Les actions non agricoles	35
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE	37
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	38
1. La présentation générale.....	38
2. Les caractéristiques des installations	40
a. Les adductions	41
b. Les systèmes de production et de traitement.....	41
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau).....	45

B. LES INDICATEURS DE GESTION	47
1. Les volumes.....	47
a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs	47
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC	49
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC.....	49
d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC.....	50
e. Le bilan des volumes.....	52
2. La qualité de l'eau.....	52
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	55
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	56
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	56
2. L'évolution de l'usine de l'Orne.....	57
3. Les forages de Lion-sur-Mer	57
4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer.....	57
5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC.....	58
6. Les forages de la Mue.....	58
7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen	58
8. La conduite d'alimentation en eau potable du réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay	58
9. Le réservoir de Colomby-sur-Thaon (commune de Colomby-Anguerny)	59
10. Les forages de Bavent.....	59
11. La synthèse des montants financiers.....	60
D. LES FINANCES	60
1. Le compte administratif.....	60
a. La section d'investissement.....	60
b. La section de fonctionnement.....	63
2. La dette.....	66
a. L'état de la dette.....	66
b. L'encours de la dette	67
c. La durée d'extinction de la dette	67
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	68
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	69
1. La présentation générale.....	69
B. LES INDICATEURS DE GESTION	72
1. La population desservie	72
2. Le nombre d'abonnés	74
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	77
5. Les volumes.....	79
a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	79
b. Les volumes mis en distribution	79
c. Les volumes consommés comptabilisés	81
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques	83
6. Le rendement du réseau de distribution.....	84
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	86
8. L'indice linéaire de pertes en réseau.....	88
9. La qualité de l'eau.....	90
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	92
11. Les branchements en plomb.....	93
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	95
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	97

14. Le taux de réclamations.....	98
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	98
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité	102
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	102
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable.....	102
a. Les ouvrages de distribution.....	102
b. Les canalisations de distribution	103
2. Les équipements de défense incendie situés sur la commune de Caen.....	105
3. Les opérations du programme 2019 en cours au 31 décembre 2019 ou reportées sur l'exercice 2020 ou ultérieur	105
4. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage.....	106
5. La synthèse des montants financiers.....	107
D. LES FINANCES	107
1. Le compte administratif.....	107
a. La section d'investissement.....	107
b. La section de fonctionnement.....	110
2. La dette.....	112
a. L'état et l'encours de la dette.....	112
b. La durée d'extinction de la dette	112
V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	113
A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION	114
1. Le service de production de l'eau potable	114
2. Le service de distribution de l'eau potable	114
B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M3)	114
VI. LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	115
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	115
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION..	115



I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du bassin caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Toutefois, un règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC est prévu à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études sont programmées à compter de l'année 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service d'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autre*).

De plus, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours d'élaboration. Il donnera lieu notamment à l'établissement d'un schéma de distribution de l'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2019, le syndicat EBC se compose de quinze (15) membres à savoir :

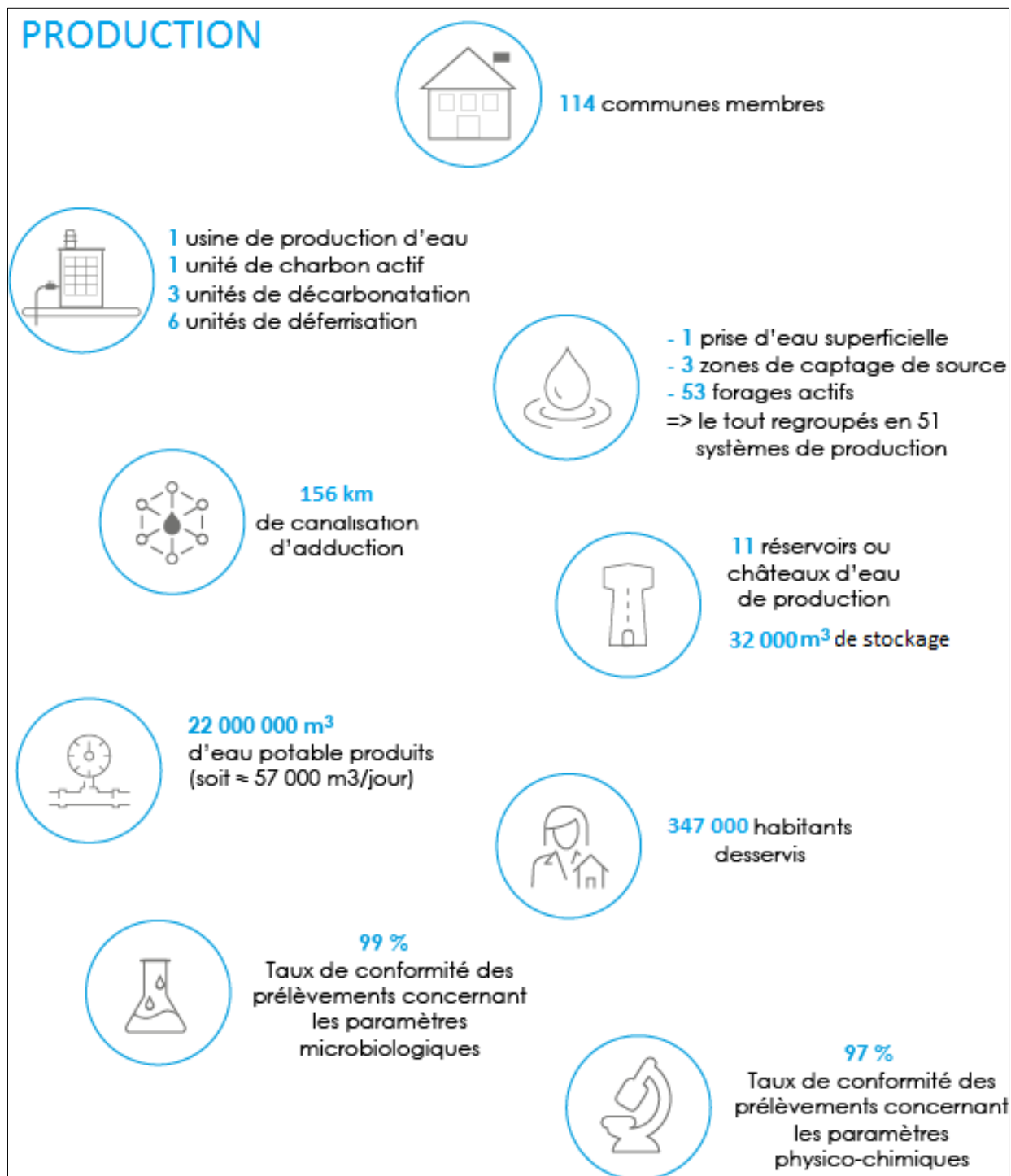
- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières-Langrune-Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat à vocation multiple de la Rive Droite de l'Orne,
- Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences,
- Le syndicat d'eau potable du Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer,
- La commune de Touffréville,
- La commune de Val d'Arry.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2019 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018. A compter du 1^{er} janvier 2020, une modification de ces statuts est prévue compte tenu

d'une évolution du territoire relevant de la compétence du syndicat EBC de même que des élections municipales des mois de mars et juin 2020.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2019, les chiffres-clés sont les suivants :



DISTRIBUTION



75 communes membres



292 000
habitants desservis



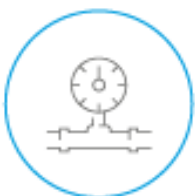
105 000 abonnés



2 061 km
de canalisation de
distribution (hors
branchements et
adduction)



44 sites de stockage
55 000 m³ de stockage



15 357 427 m³
d'eau facturé



85,05 %
de rendement



99,69 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques

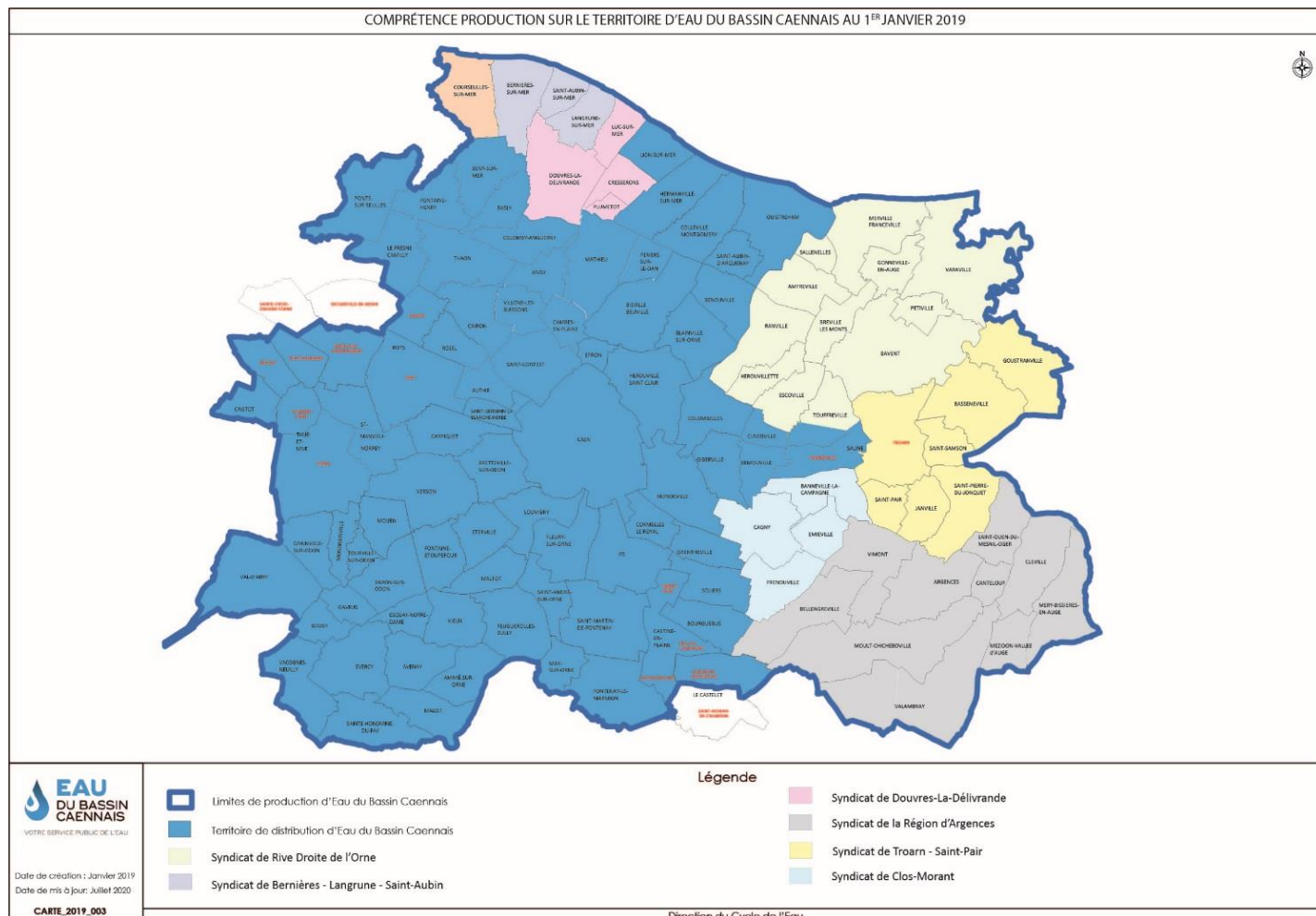


100 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2019, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :



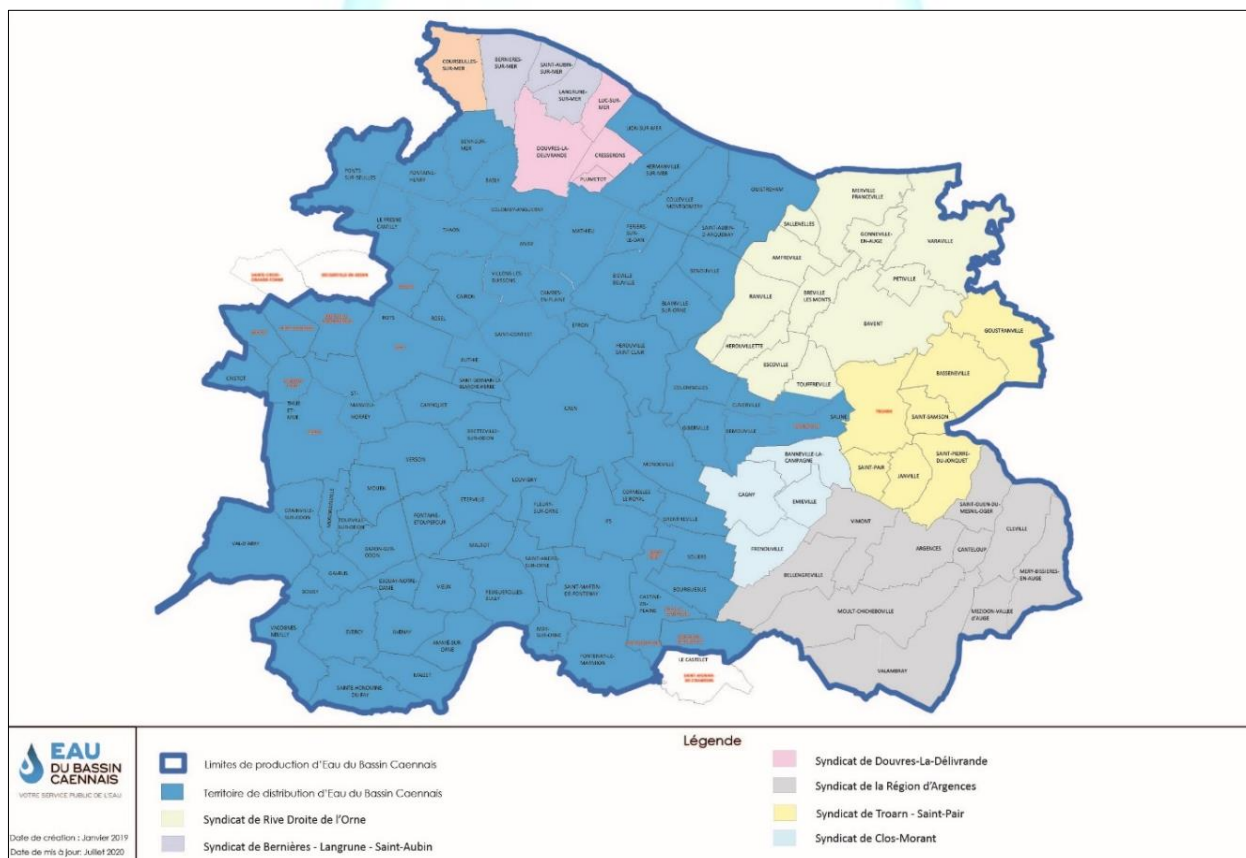
Ce périmètre est composé des quinze (15) membres du syndicat EBC. Il représente cent quatorze (114) communes soit 346 931 habitants. Il regroupe alors 50,01 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité en fonction de la compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial - Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial - Exclusivement - Production de l'eau potable
15 membres composent le syndicat EBC	
8 membres	7 membres
. La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seules Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny . La commune de Touffréville . La commune de Val d'Arry	. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Doves-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat à vocation multiple de la Rive Droite de l'Orne . Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences * . Le syndicat d'eau potable du Clos Morant * . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer

* A compter du 1^{er} juillet 2019, ces deux syndicats forment le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Argences - Clos Morant

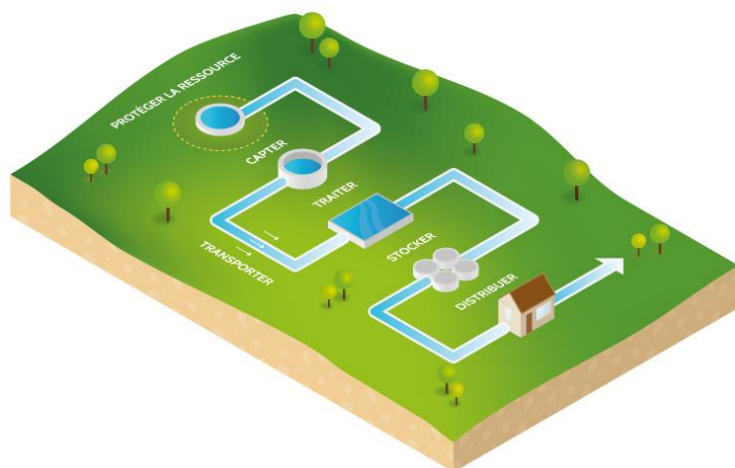


C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatifs. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (*eaux de surface*),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, non collectif et pluvial*).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers par le syndicat,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ces compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	Informar au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

1. La présentation des modes de gestion

Au 1^{er} janvier 2019, le service public de l'eau potable est géré soit :

- Directement par le syndicat EBC à savoir en régie,
- Par un tiers (*Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA*) en application des dispositions d'un marché public de prestations ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

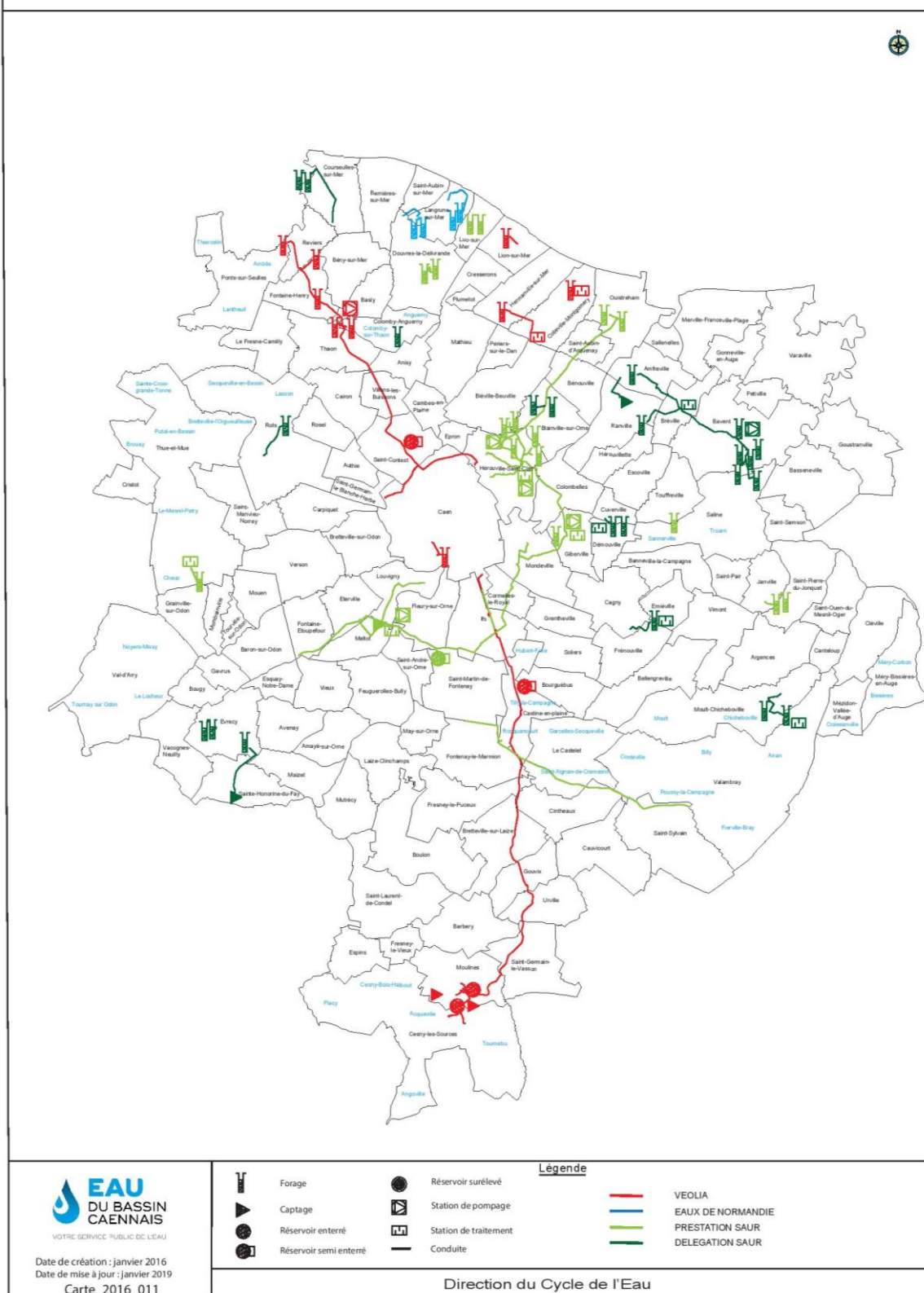
On distingue alors :

Service	Mode de gestion
Production de l'eau potable	Un (1) marché public de prestations
	Cinq (5) conventions de DSP
Distribution de l'eau potable	Une (1) régie
	Quinze (15) conventions de DSP
Production et distribution de l'eau potable	Huit (8) conventions de DSP
Une (1) régie Un (1) marché public de prestations Vingt-huit (28) conventions de DSP	

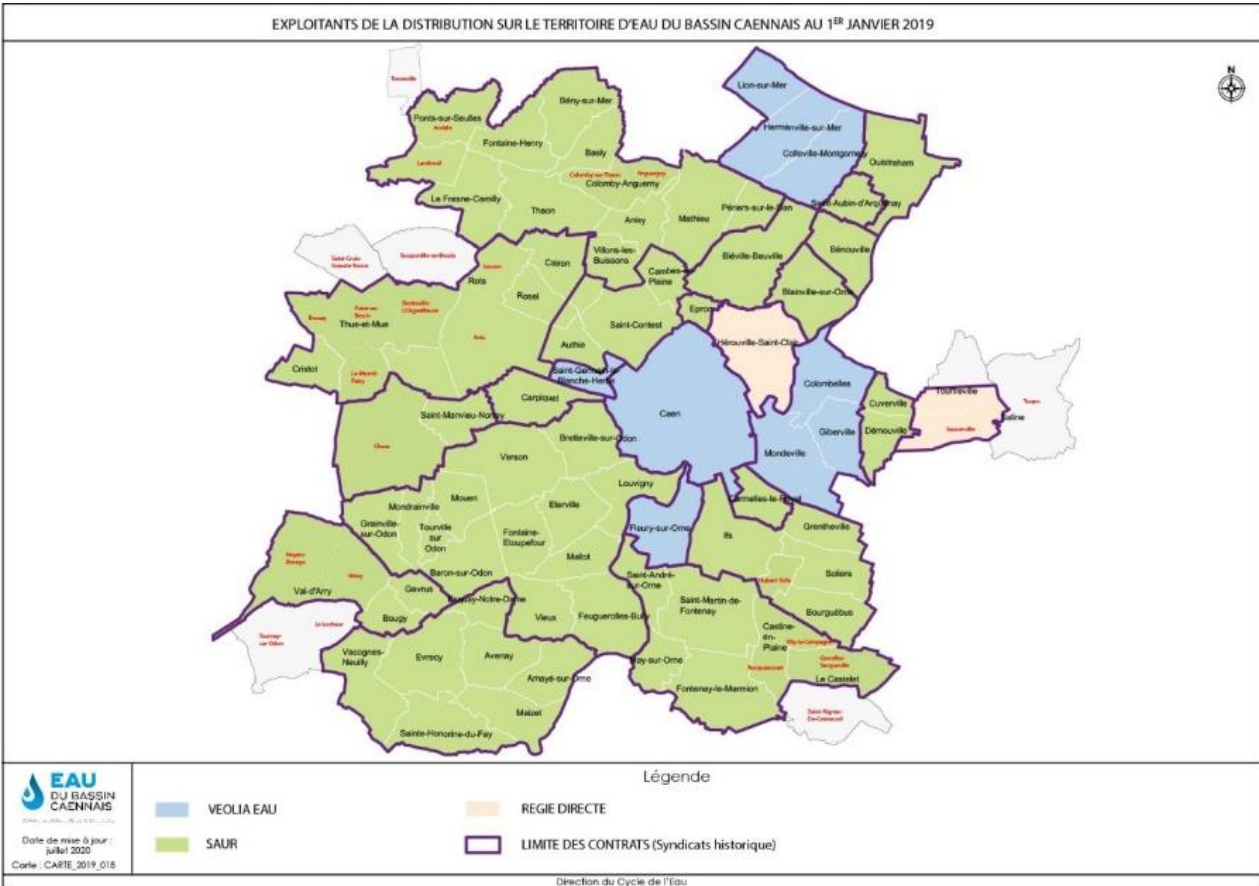
Les gestionnaires et leur répartition sur le territoire du syndicat EBC figurent sur les cartes ci-après.

Production de l'eau potable

Carte des exploitants des ouvrages de production d'AEP



Distribution de l'eau potable



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires, délégataires et régie ainsi que la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

Au regard de ces modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (*production/distribution de l'eau potable*) et de territoires, le syndicat EBC a programmé, à compter de l'année 2020, la réalisation d'études portant notamment sur le mode de gestion du service afin de pouvoir le rationaliser et l'optimiser.

2. La description des modes de gestion

a. La régie

En 2019, le syndicat EBC assure la gestion, en régie, du service de distribution de l'eau potable sur les territoires d'Hérouville-Saint-Clair, Sannerville et Touffréville (*partie Sud de la commune*). A compter du 1^{er} janvier 2020, il est prévu que la commune de Touffréville ne relève plus du territoire et de la compétence du syndicat EBC.

Régie
-
Communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville
215, rue Marie Curie 14 200 Hérouville-Saint-Clair
☎ 02.31.75.07.50 ✉ dce@caenlamer.fr

b. Le marché public de prestations

Une partie de la gestion des ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC est régie par un marché public de prestations. Ce marché a pris effet le 1^{er} novembre 2014 pour une durée de cinquante (50) mois soit un peu plus de 4 ans.

La société SAUR est le titulaire de ce contrat. En application des dispositions contractuelles, la durée du contrat a été reconduit portant son terme au 31 décembre 2020.

Ce marché a pour objet :

- La garde, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de production d'eau potable : forages, prises d'eau, stations de potabilisation, adductions, réservoirs, stations de reprise et de chloration, postes de livraison et comptages de vente d'eau,
- Les travaux de renouvellement des équipements et de réparations des adductions confiés au prestataire dans le cadre du marché,
- La maintenance des équipements électromécaniques du service,
- La mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir d'urgence vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et sept (7) jours sur sept (7).

Les ouvrages relevant de ce contrat sont :

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Production de l'Orne	Usine, adduction et réservoir	1 ^{er} novembre 2014
Installation des Mines de May	Forage	1 ^{er} novembre 2014
Liaison Saint-Sylvain Rocquancourt	Canalisation	1 ^{er} novembre 2014
Production de la Gronde	Forage et adduction (réservoir démoli en 2019)	1 ^{er} novembre 2014

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Installation de l'adduction Nord	Pôle de regroupement de la Gronde et de Lebisey, adduction et points de livraison	1 ^{er} novembre 2014
Installation de production de Ouistreham	Forages	1 ^{er} janvier 2015
Installation de Sannerville - Touffréville	Forage	
Installation de production de Luc-sur-Mer	Forages	1 ^{er} janvier 2016
Installation de production d'Hérouville-Saint-Clair	Forage, usine de décarbonatation, réservoir et station de reprise	
Installation de production de Cheux - Saint-Manvieu	Forage et station de déferrisation	1 ^{er} juillet 2017
Installation de production de Troarn - Saint-Pair	Forages	
Installation de production de Douvres-la-Délivrande	Forages	1 ^{er} janvier 2018

c. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2019, vingt-huit (28) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire d'une (1) convention de DSP,
- SAUR, attributaire de vingt et une (21) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de six (6) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Accueil</u> Chemin du grand clos 14 830 Langrune-sur-Mer Le mercredi 9h00-12h00 / 13h15-15h30 <u>Service clientèle</u> 09.69.36.52.65 Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 <u>Service technique d'urgence</u> 09.69.36.62.66 7 jours/7 et 24 heures/24 www.eaux-de-normandie.fr	<u>Accueil</u> Rue des frères Chappe 14 540 Grentheville 02.14.37.40.00 Du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h30-16h00 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de la SAUR <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	<u>Accueil</u> 18, avenue du Pays de Caen 14 460 Colombelles 09.69.39.56.34 Du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h30-16h30 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de VEOLIA <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.service.eau.veolia.fr

Ces conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Production de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Argences	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Clos Morant	31 décembre 2021
		Commune de Courseulles-sur-Mer	30 juin 2022
		Ex-syndicat Rive Droite de l'Orne	30 septembre 2022
	EAUX DE NORMANDIE	Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	30 juin 2028

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Distribution de l'eau potable	SAUR	Commune de Ouistreham	31 décembre 2029
		Ex-syndicat Région de Louvigny et commune de Cormelles-le-Royal	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Caen Ouest	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	31 décembre 2021
		Commune de Biéville-Beuville	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Val d'Odon	31 décembre 2021
		Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	31 décembre 2021
		Commune de Carpiquet	31 décembre 2021
		Commune d'Epron	30 juin 2027
		Commune de Bénouville	31 décembre 2027
		Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	31 décembre 2027
	VEOLIA	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	28 février 2022
		Commune de Fleury-sur-Orne	30 juin 2022
		Ex-syndicat Mondeville - Colombelle - Giberville	31 décembre 2022

Service	Délégataire	Territoire		Echéance de la DSP
Production et distribution de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Source de Thaon		31 décembre 2021
		Commune de Blainville-sur-Orne		31 décembre 2021
		Ex-syndicat Démouville - Cuverville		31 décembre 2021
		Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse		31 décembre 2023
		Ex-syndicat Région d'Evrecy		31 décembre 2025
	VEOLIA	Commune de Caen		28 février 2022
		Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	Colleville - Hermanville	30 juin 2024
			Lion-sur-Mer	31 décembre 2024

F. Les instances

Le syndicat EBC est administré par des élus ; délégués représentant chacun de ses membres. Il est organisé comme suit :



Le comité syndical est composé de membres élus au sein de collèges territoriaux de l'eau. Ces collèges sont au nombre de onze (11) et représentent l'ensemble du territoire du syndicat. Leurs missions sont notamment celles confiées par le comité syndical dans le cadre du règlement intérieur du syndicat et

notamment de formuler des propositions et avis sur les programmes pluriannuels de travaux ainsi que sur les évolutions envisagées du prix de l'eau.

Par ailleurs, tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres du syndicat EBC ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau composé du Président, des Vice-présidents et au moins un membre par collège territorial de l'eau. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Il rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Cette organisation institutionnelle est notamment définie par les statuts du syndicat EBC résultant d'un arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019. A compter du 1^{er} janvier 2020, une modification de ces statuts est prévue et plus particulièrement à la suite des élections municipales des mois de mars et juin 2020.

En 2019, les instances se sont réunies aux dates suivantes :

COMMISSION 1 : Finances, Administration générale, Communication	Bureau syndical	Comité syndical
COMMISSION 2 : Production, Distribution, Protection de la ressource, Etudes et Travaux		
1 ^{er} semestre		
		26 février 2019
19 mars 2019	19 mars 2019	2 avril 2019
4 juin 2019	4 juin 2019	18 juin 2019
2 ^{ème} semestre		
3 septembre 2019		3 septembre 2019
17 septembre 2019	17 septembre 2019	
19 novembre 2019	19 novembre 2019	
10 décembre 2019		10 décembre 2019

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - *article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales*). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autre, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (*articles R.2222-3 et suivants du CGCT*). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodique à savoir notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14 027 Caen Cedex 9
☎ 02.31.75.07.50
✉ dce@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotés et coordonnés par la Directrice du cycle de l'eau, cinq (5) services composés de près de quatre-vingt (80) agents ont en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable :

- Le service administratif,
- Le service financier (*régie d'eau potable, production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service - Etudes et travaux : Etudes prospectives, maîtrise d'œuvre (*conception et exécution*), maîtrise d'ouvrage, système d'information géographique et données patrimoniales, instruction et appui technique en matière d'urbanisme,
- Le service - Exploitation : Eau potable (*production, distribution, régie, instruction des branchements*) et assainissement (*maîtrise des effluents, régie, instruction des demandes d'informations*),
- Le service - Préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, le personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et installations de production et de distribution*) et ce afin de proposer un service de qualité et adaptés à ses usagers.



II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

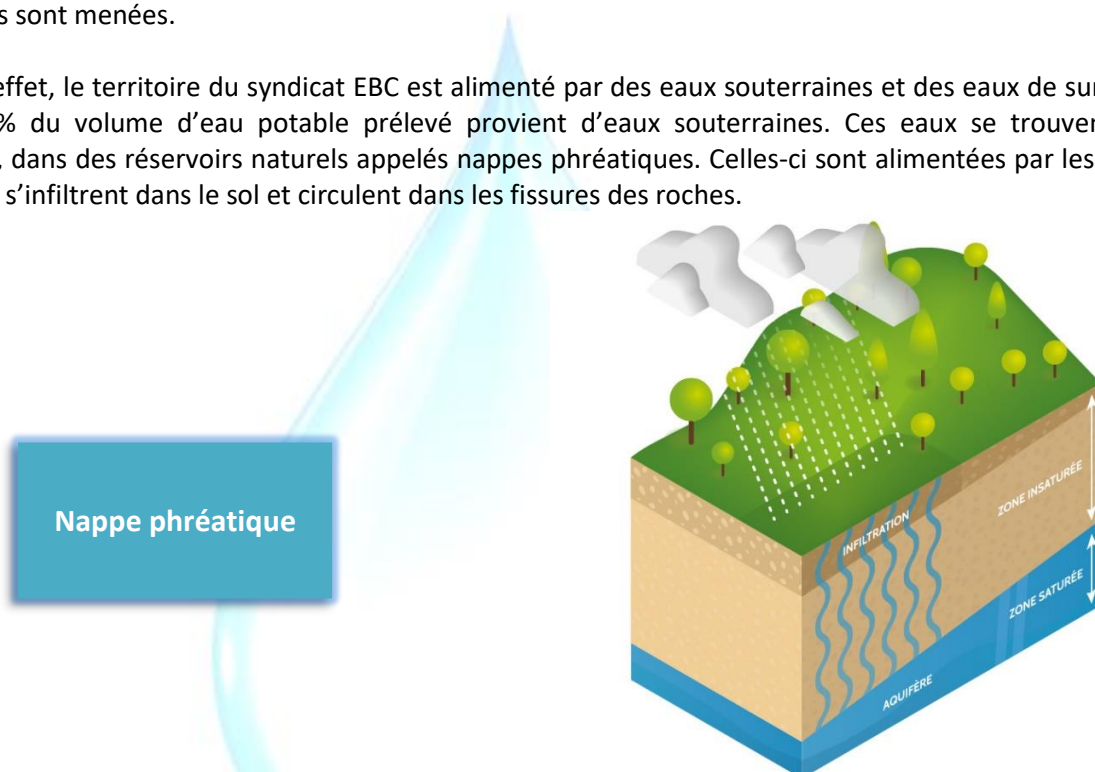
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

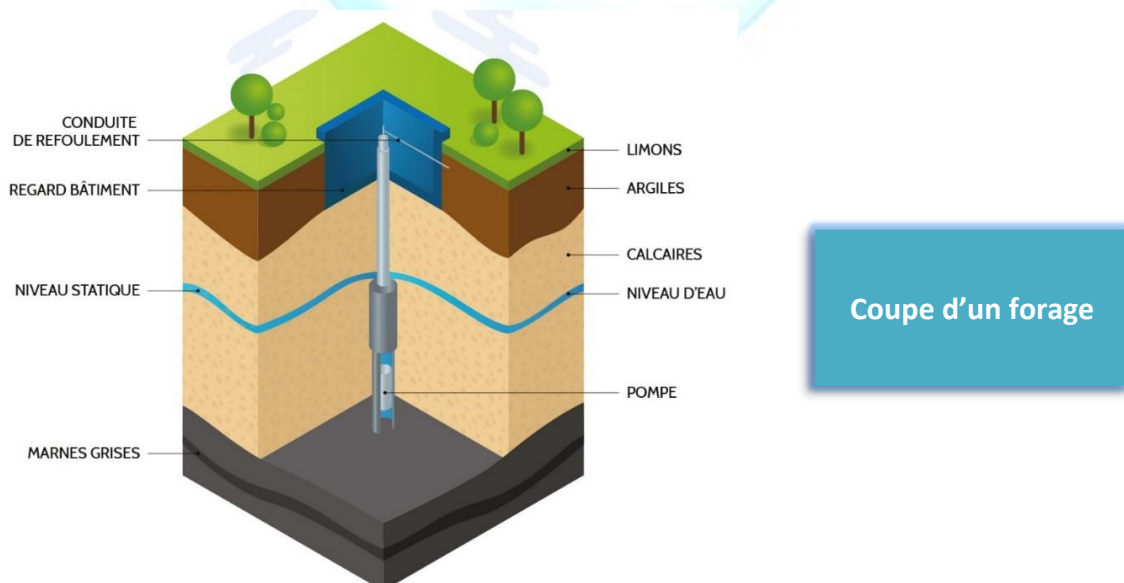
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65% du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35%*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

30% des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, près de 92% des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Les autres sont concernés par des procédures en cours pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

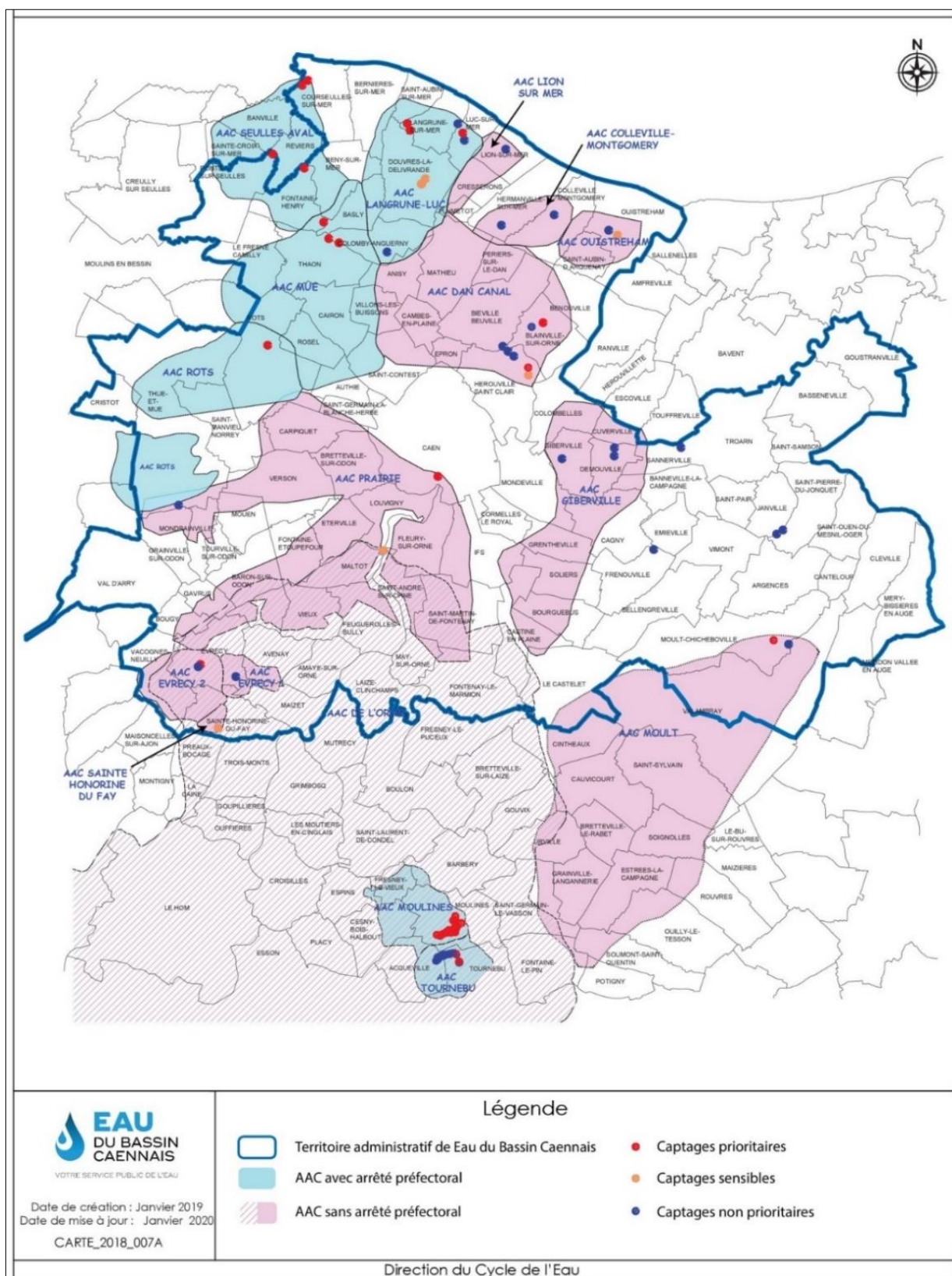
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

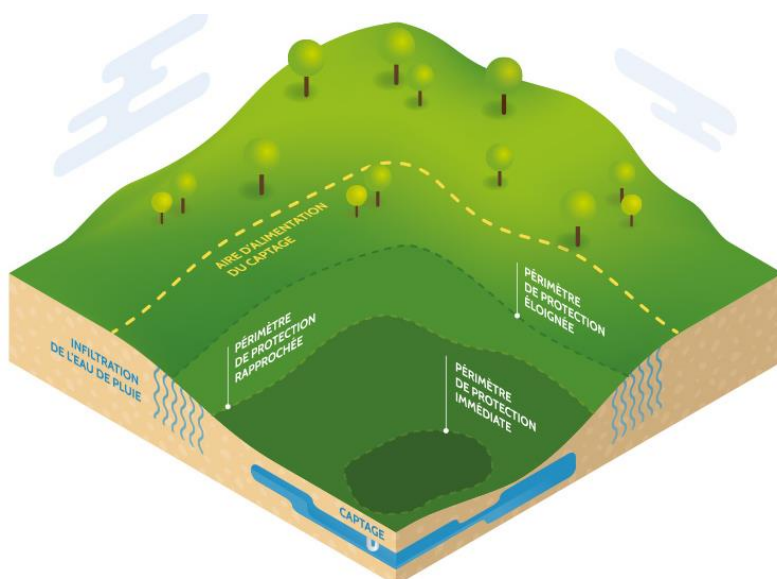
3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrant contribuent à l'alimentation du captage. En 2019, le syndicat EBC exploite ainsi cinquante-cinq (55) captages sur vingt (20) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (*11 AAC sur 20 sont prioritaires*) représentées ci-après :



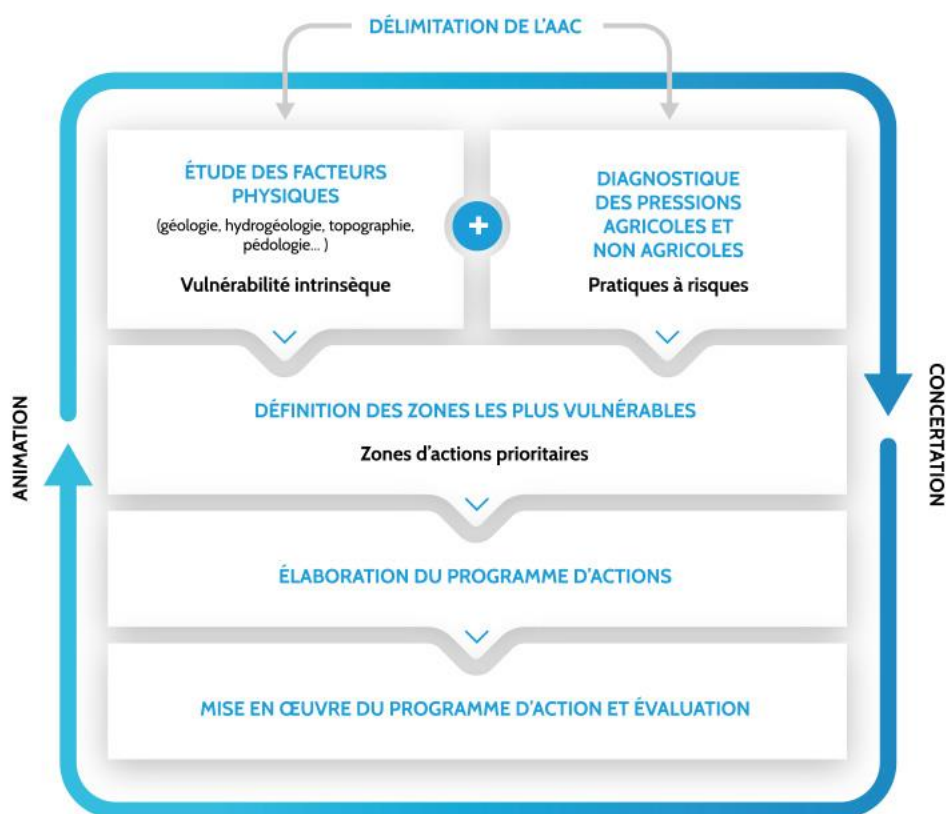
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seulles aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvrent plus de 4 500 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de co-construire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour co-construire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Enfin, des actions spécifiques sont mises en œuvre auprès de différents publics à savoir :

- Le monde agricole,
- Les collectivités,
- Les particuliers.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

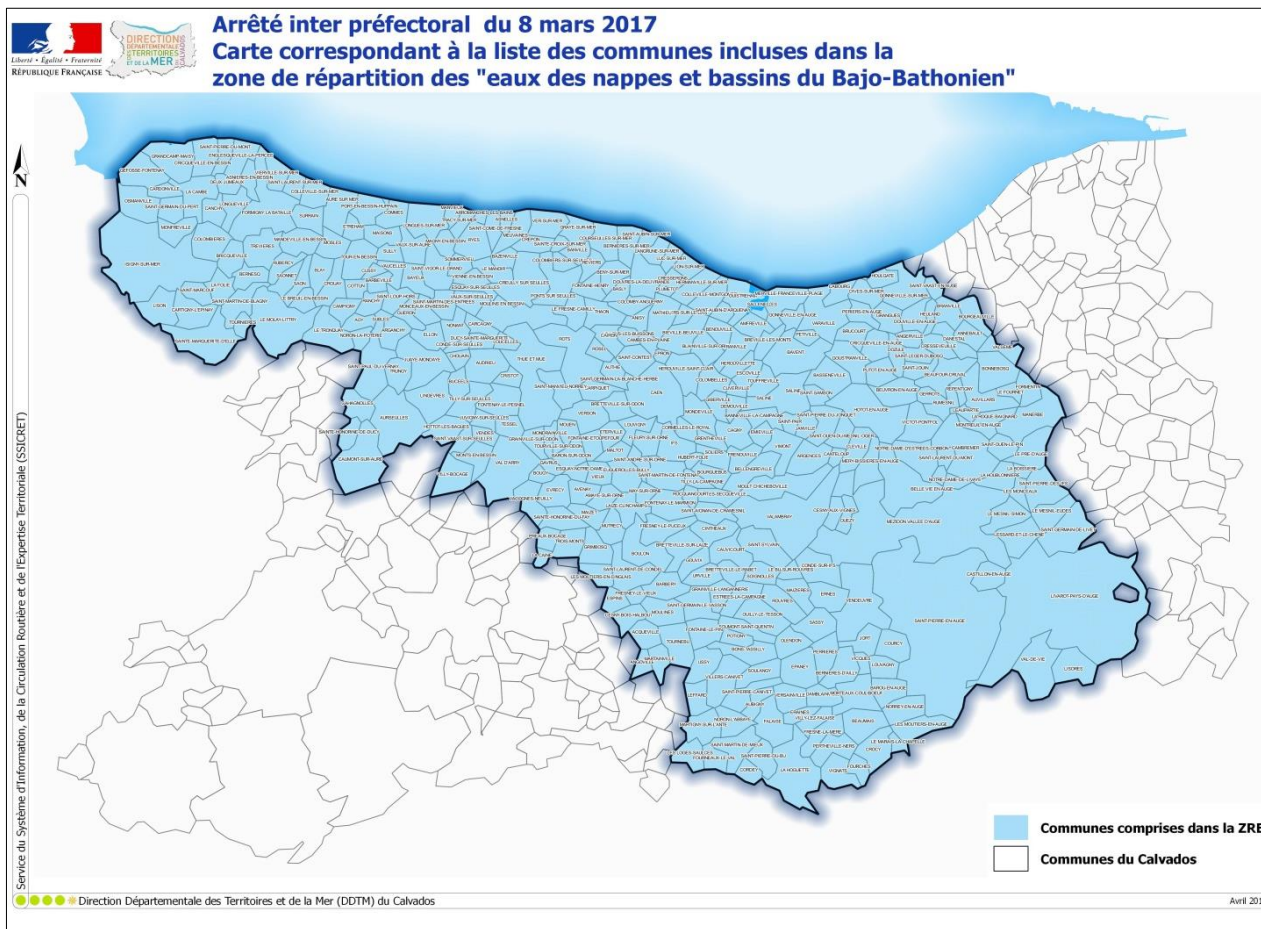
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages sont ainsi équipés pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2019, un arrêté constatant le franchissement du seuil de vigilance en cas de sécheresse a été appliqué du 22 juillet 2019 au 20 septembre 2019. Cet arrêté prévoyait des mesures de restrictions de certains usages de l'eau tels que l'arrosage des espaces verts en journée.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribué. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, les données sont les suivantes :

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
1	Usine de l'Orne - Louvigny	8 068 164 m3	6 454 531 m3	80 %
2	Sources de Moulines	1 223 003 m3	733 802 m3	60 %
3	Captage de Longueville - Ranville	78 921 m3	63 137 m3	80 %
4	Source de Flagy - Sainte-Honorine-du-Fay	45 955 m3	27 573 m3	60 %
5	La Gronde - Giberville	377 967 m3	188 984 m3	50 %
6	La Mue	2 249 716 m3	1 799 773 m3	80 %
7	Forages de Prairie I - Caen	2 579 706 m3	1 547 824 m3	60 %
8	Forages "La Fontaine aux malades" (F1) Courseulles-sur-Mer	323 270 m3	258 616 m3	80 %
9	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 455 099 m3	1 164 079 m3	80 %
10	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	203 880 m3	163 104 m3	80 %
11	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	371 733 m3	297 386 m3	80 %
12	Forages de Ouistreham (F1, F3)	214 585 m3	171 668 m3	80 %
13	Forage le Gros Orme - Cheux	51 761 m3	41 409 m3	80 %
14	Forage de Vauculey - Rots	568 073 m3	454 458 m3	80 %
15	Forages de Démouville (F2, F3)	112 651 m3	90 121 m3	80 %
16	Forage d'Anguerny - Source de Thaon	61 468 m3	30 734 m3	50 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
17 et 19	Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) Bavent - Forage du Mariquet - Ranville	876 126 m3	700 901 m3	80 %
18	Forage de la Haute-Ecarde - Amfreville	129 209 m3	103 367 m3	80 %
20	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	139 090 m3	111 272 m3	80 %
21	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	204 636 m3	163 709 m3	80 %
22	Forage du Haut-Lion (F2 en activité) Lion-sur-mer	162 401 m3	129 921 m3	80 %
23	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	341 388 m3	273 110 m3	80 %
24	Forages du Marais (F2bis) Langrune-sur-Mer	36 703 m3	29 362 m3	80 %
25	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	568 184 m3	227 274 m3	40 %
26	Forage du Clos Morant - Frénouville	254 374 m3	203 499 m3	80 %
27	Forage de Sannerville	85 563 m3	68 450 m3	80 %
28	Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	358 184 m3	286 547 m3	80 %
29	Forages de Moulton (F2bis, F3)	717 576 m3	574 061 m3	80 %
30	Forage Prébende 1 - Evrecy	93 941 m3	75 153 m3	80 %
30	Forage Prébende 2 - Evrecy	107 606 m3	86 085 m3	80 %
31	Les Longues Acres - Evrecy	36 969 m3	29 575 m3	80 %
Total Territoire du syndicat EBC		22 097 902 m3	16 549 485 m3	74,89 %

Depuis 2017, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2017	72,5 %
Année 2018	73,6 %
Année 2019	74,9 %

**Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
sur le territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est 74,89 %.

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Depuis cette date, le syndicat EBC procède à la mise œuvre de cet arrêté via l'établissement de conventions individuelles d'indemnisation. Pour les indemnisations des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers, vingt (20) conventions individuelles supplémentaires ont été signées en 2019 suite aux délibérations du bureau syndical EBC en date du 17 septembre 2019. Pour les conventions déclinées en un volet foncier, la SAFER (*société d'aménagement foncier et d'établissement rural*) a transmis aux personnes concernées des promesses d'achat ou d'échange pour signature.

Des négociations ont également eu lieu pour établir les conventions de servitudes d'accès aux ouvrages et de passage de canalisation. Cinq (5) conventions ont été proposées dans ce cadre.

En parallèle, l'étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement des communes de Moulines, Acqueville, Cesny-Bois-Halbout et Tournebu a été finalisée par la société Sogeti et restituée en mai 2019. Ses conclusions permettront d'établir les conventions d'indemnisation liées aux prescriptions de l'arrêté préfectoral sur l'assainissement, une fois que la commune de Moulines se sera positionnée sur le scénario d'assainissement retenu pour le hameau de Fontaine-Halbout.

Sur le volet non agricole, une mission a également été confiée à l'entreprise Safege-Suez consulting pour évaluer les autres préjudices non agricoles (*mises aux normes d'eaux pluviales, de cuves à fioul...*).

2. Le forage d'Anguerny

Le syndicat EBC a poursuivi la régularisation de la situation administrative du forage d'Anguerny, engagée initialement par le syndicat d'alimentation en eau potable de la source de Thaon.

Dans ce cadre, l'enquête publique relative aux périmètres de protection a eu lieu du 20 mars 2019 au 23 avril 2019. Suite à une demande des professionnels agricoles, cette enquête publique a été prolongée jusqu'au 7 mai 2019.

L'avis favorable du commissaire enquêteur et un avis favorable du CODERST (*conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques*) en octobre 2019, ont conduit le Préfet à signer l'arrêté de déclaration d'utilité publique le 5 novembre 2019.

3. Les forages Prairie 1 - Caen

Suite à l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2018 instaurant les périmètres de protection des forages de Prairie I, un géomètre a été missionné pour effectuer les divisions parcellaires nécessaires à l'acquisition des périmètres de protection immédiate (*actuelle propriété de la commune de Caen*). Une étude de maîtrise d'œuvre a également été lancée pour la réalisation des travaux prévus dans l'arrêté préfectoral.

4. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

Le syndicat EBC a repris la régularisation de la situation administrative des captages d'eau potable de la Delle au Mont situés à Langrune-sur-Mer, engagée initialement par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Bernières - Saint-Aubin.

Dans ce cadre, l'étude environnementale, réalisée par le bureau d'études CPGF Horizon et par la chambre d'agriculture du Calvados pour le volet agricole, a permis de saisir officiellement l'agence régionale de santé (ARS) pour demander l'avis de l'hydrogéologue agréé. Cet avis a été rendu le 10 septembre 2019. Il appartient désormais à l'ARS de proposer un projet d'arrêté préfectoral à partir de cet avis.

5. Le forage du Haut-Lion - Lion-sur-Mer

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2010 instaurant les périmètres de protection du forage du Haut-Lion prévoyait l'acquisition d'une portion complémentaire du périmètre de protection immédiate (257 m² supplémentaires). Suite au refus du propriétaire, la commune de Lion-sur-Mer avait engagé une procédure d'expropriation en 2012, restée sans suite. A la reprise de la compétence "production de l'eau potable" par le syndicat EBC en 2014, des négociations ont été reprises à l'amiable et ont abouti à l'acquisition de la portion de périmètre de protection immédiate complémentaire en juillet 2019.

D. L'animation du territoire

1. Les actions agricoles

Fin septembre 2018, le COPA Eau (*comité des organisations professionnelles agricoles du Calvados*) et le président de la chambre d'agriculture du Calvados ont demandé une pause dans la poursuite de l'animation sur les AAC du territoire, dans l'attente de la finalisation du dossier de mise en œuvre des périmètres de protection des sources de Moulins. Cette situation s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, ne permettant pas de relancer des réunions de concertation agricole.

Toutefois, plusieurs actions ont été menées. Sur les AAC de Rots Vauculey, Mue Seullas aval et Lion-sur-Mer, l'étude de vulnérabilité, engagée en 2018, a été poursuivie. Cette étude a permis d'identifier les zones les plus vulnérables de ces AAC où seront concentrées les actions. Des diagnostics agricoles seront ensuite réalisés.

Le bilan des trois (3) ans de dérogation pour le forage de Lion-sur-Mer a également été établi. Ce bilan montre que les teneurs en bentazone (*pesticides*) diminuent régulièrement. Le document a été transmis à l'agence régionale de santé (ARS) en vue d'un éventuel renouvellement de la dérogation.

L'année 2019 a aussi permis de recueillir des données sur les nouveaux ouvrages des AAC d'Evrecy et de lancer une consultation pour une étude de vulnérabilité sur l'AAC de Moulins (*forage d'Ingouville*). Le bureau d'études Antea a été retenu en fin d'année.

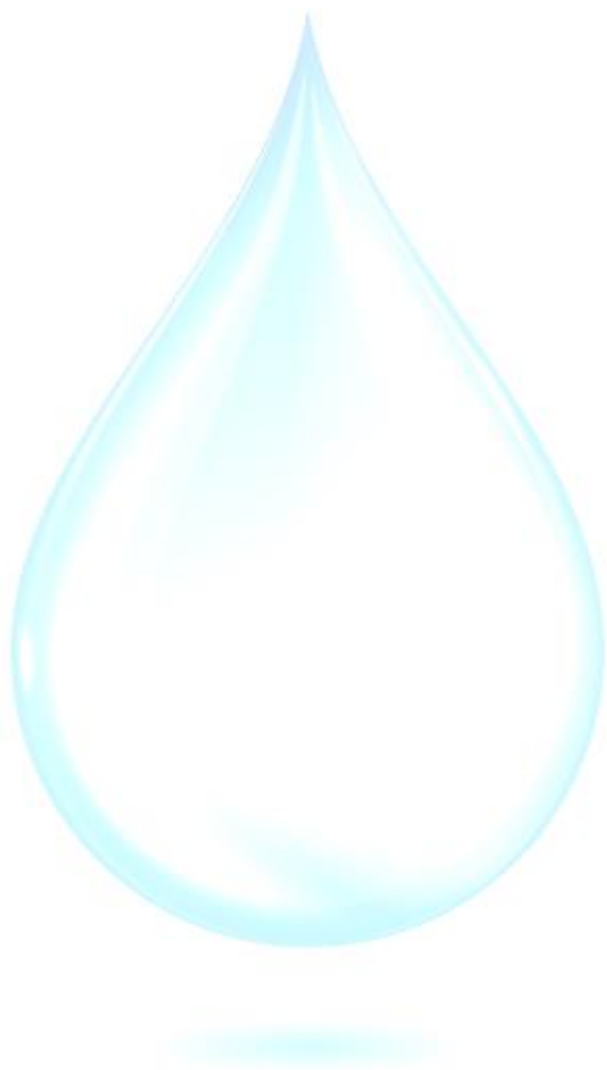
2. Les actions non agricoles

Afin de sensibiliser les particuliers et les scolaires, différentes actions ont été mises en place.

Des plaquettes de sensibilisation thématiques ont été élaborées (*cycle de l'eau, économies d'eau, agriculture et protection de la ressource en eau*) puis déclinées en kakémonos.



Les animatrices ont également tenu un stand pour le syndicat EBC lors de huit (8) manifestations de plus ou moins grande ampleur et lors de cinq (5) interventions scolaires. Au total, plus de six cent cinquante (650) personnes ont été sensibilisées en 2019.



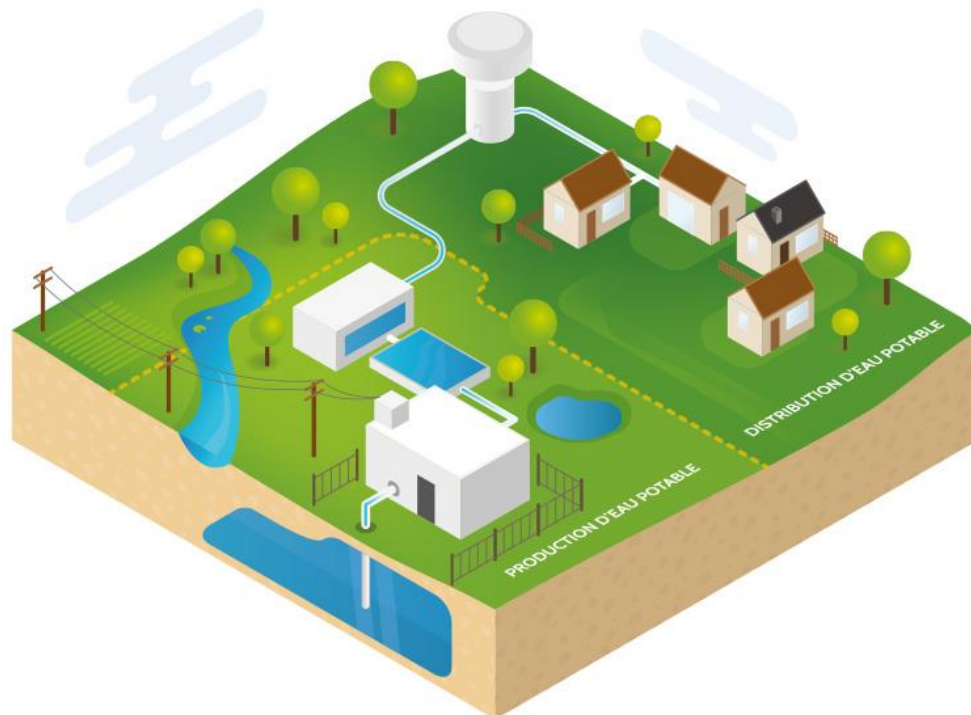


III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère cinquante quatre (54) sites de production d'eau potable à savoir :

- Cinquante-trois (53) forages de captation d'eau souterraine. La production globale est évalué autour de douze millions de mètres cube (12 000 000 m3) par an,
- Une (1) usine de traitement d'eau potable : l'usine de l'Orne.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



26 millions d'euros
d'investissement TTC



Production moyenne :
22 000 m³
d'eau par jour



12/2016
Mise en service



Production en pointe :
30 000 m³
d'eau par jour



40 communes
alimentées (dont Caen)

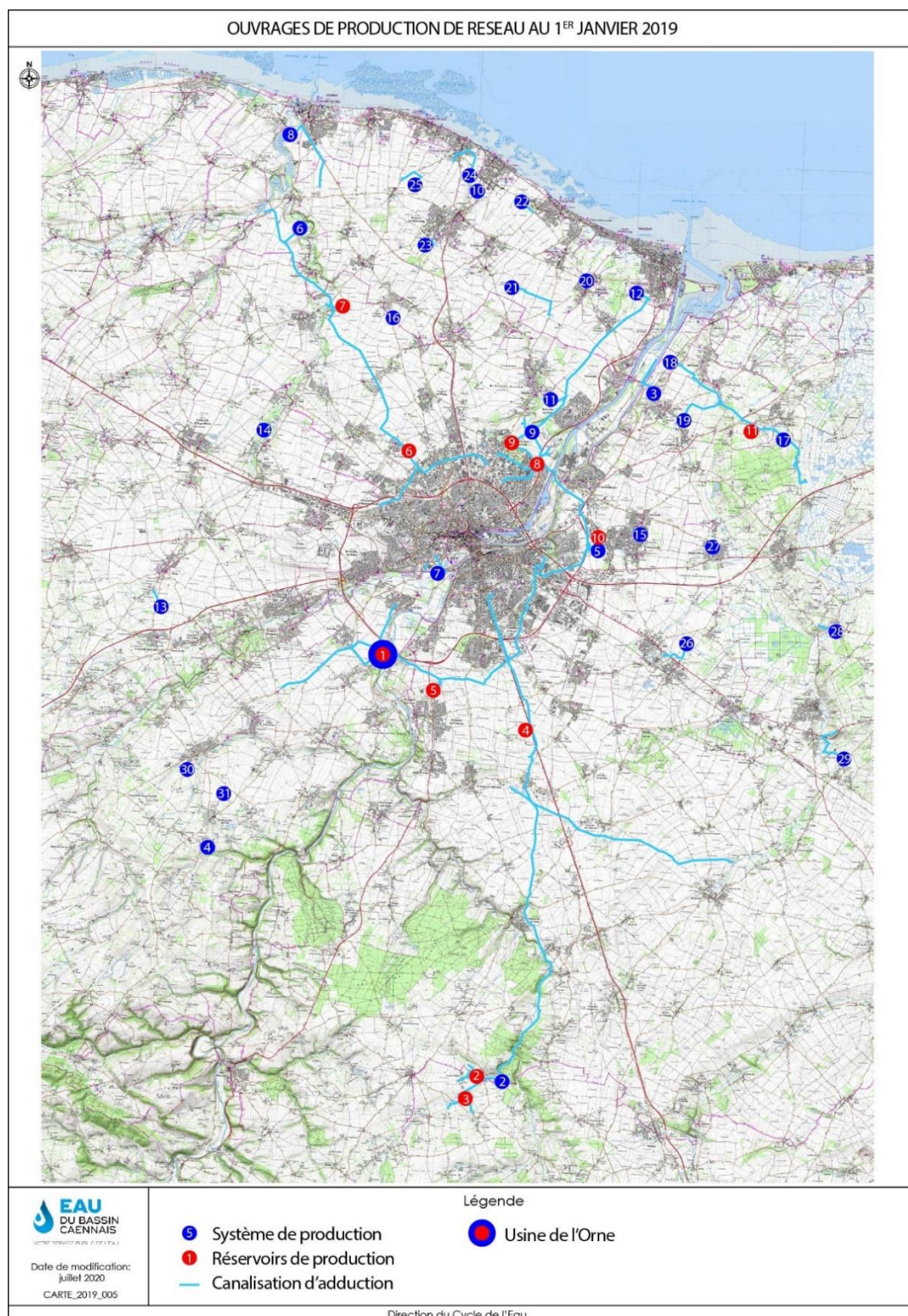
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt (20) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue, les sources de Moulines et les forages de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Roncheville.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2019 (*signification des numérotations précisée au paragraphe suivant*).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 156,189 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Nord	19 665 m
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283 m
Adduction Orne	17 915 m
Adduction Sud Plaine	8 812 m
Adduction Moulines	32 978 m
Adduction Mue	20 730 m
Autres	47 806 m
Total	156 189 m

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2019, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de trente et un (31) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
1 prise d'eau superficielle				
1	Usine de l'Orne Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Loculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
3 zones de captage				
2	Captage de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration
3	Captage de Longueville Ranville		1 captage	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
4	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (<i>pack javel</i>)
53 forages exploités				
5	La Gronde Giberville		2 forages	Chloration
6	La Mue Thue et Mue		5 forages	Chloration
7	Forages de Prairie I Caen		3 forages	Chloration
8	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
9	Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair		5 forages	Décarbonatation (<i>amont du 6 000</i>) Chloration
10	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration
11	Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
12	Forages de Ouistreham (F1, F3) Ouistreham		2 forages	Chloration
13	Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)		1 forage	Chloration Déferrisation
14	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
15	Forages de Démouville (F2, F3) Démouville		2 forages	Chloration Déferrisation
16	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
17	Forages des Hauts-Vents Bavent		6 forages	Chloration Déferrisation (<i>Bréville-Les-Monts</i>)
18	Forage de la Haute-Ecarde Amfreville		1 forage	Chloration
19	Forage du Mariquet Ranville		1 forage	Chloration Déferrisation (<i>Bréville-Les-Monts</i>)

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
20	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
21	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
22	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-mer		1 forage	Chloration Décarbonatation en projet
23	Forages de la Poterie (F1 et F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
24	Forages du Marais (F2 bis) Langrune-sur-Mer		1 forage	Chloration
25	Forages de la Delle au Mont (F1 et F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
26	Forage du Clos Morant Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
27	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
28	Forages du Canal Oursin (F1 Marais - F3) Janville		2 forages	Chloration
29	Forages de Moul (F2bis, F3) Moul-Chicheboville (Moul)		2 forages	Déferri-sation (<i>le Punay</i>) Chloration
30	Forages de Prébendes (F1 et F2) Evrecy		2 forages	Chloration
31	Forage « Les Longues Acres » Evrecy		1 forage	Chloration Déferri-sation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2019, le syndicat EBC dispose de onze (11) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
1	Bâche de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		65 m ³

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		7 000 m ³ (2 x 3 500 m ³)
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de Colomby-sur-Thaon		2 000 m ³
8	Réservoir d'Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)
9	Pôle de regroupement de Lebissey		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)
11	Bâche de reprise des Hauts-Vents		80 m ³

B. Les indicateurs de gestion

1. Les volumes

a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs

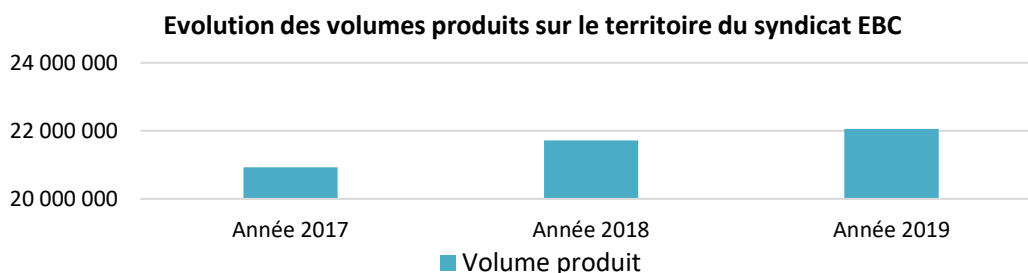
Dénomination et localisation du système de production	2018			2019		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Usine de l'Orne Louvigny	9 278 232	8 549 749	92,15 %	8 703 438	8 068 164	92,7 %
Forages de la Gronde Giberville	336 930	336 930	100 %	377 967	377 967	100 %
Forages de la Mue Thue et Mue	2 466 927	2 455 491	99,54 %	2 249 716	2 249 716	100 %
Forages de Prairie I Caen	1 888 324	1 884 900	99,82 %	2 585 780	2 579 706	99,8 %
Sources de Moulines Moulines	1 323 342	1 312 589	99,19 %	1 296 295	1 223 003	94,3 %
Forages "La Fontaine aux malades" (F1) - Courseulles-sur-Mer	272 725	272 725	100 %	326 491	323 270	99 %
Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair	1 512 287	1 496 215	98,9 %	1 469 517	1 455 099	99 %
Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	210 528	210 528	100 %	203 880	203 880	100 %
Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne	295 568	295 568	100 %	371 733	371 733	100 %
Forages de Ouistreham (F1, F3) - Ouistreham	147 138	147 138	100 %	214 585	214 585	100 %
Forage le Gros Orme - Cheux	72 755	72 755	100 %	51 761	51 761	100 %
Forage de Vauculey - Rots	561 094	561 094	100 %	568 073	568 073	100 %
Forages de Démouville (F2, F3) - Démouville	134 503	134 503	100 %	112 651	112 651	100 %
Forage d'Anguerny Source de Thaon	71 837	71 837	100 %	61 468	61 468	100 %
Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) - Bavent	899 538	898 490	99,88 %	877 332	876 126	99,9 %
Forage du Mariquet - Ranville						
Forage de la Haute-Ecarde Amfreville	154 817	154 817	100 %	129 209	129 209	100 %
Captage de Longueville Ranville	57 227	57 227	100 %	78 921	78 921	100 %
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	143 735	143 735	100 %	143 511	139 090	96,92 %
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	196 852	196 852	100 %	206 648	204 636	99,03 %

Dénomination et localisation du système de production	2018			2019		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Forage du Haut-Lion (F2 en activité) Lion-sur-Mer	154 468	154 468	100 %	162 401	162 401	100 %
Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	339 160	339 160	100 %	341 388	341 388	100 %
Forages du Marais (F2bis) ** Langrune-sur-Mer	106	106	100 %	36 703	36 703	100 %
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	557 612	552 123	99 %	582 953	568 184	97,47 %
Forage du Clos Morant Frénouville	265 038	264 634	99,8 %	254 958	254 374	99,77 %
Forage de Sannerville	92 660	92 660	100 %	85 599	85 563	99,96 %
Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	350 540	350 540	100 %	358 184	358 184	100 %
Forages de Moulton (F2bis, F3)	713 525	713 146	99,95 %	717 576	717 576	100 %
Forage les Longues Acres Evrecy				37 149	36 969	99,5 %
Source de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay				45 955	45 955	100 %
Forage Prébende 1 Evrecy				93 941	93 941	100 %
Forage Prébende 2 Evrecy				107 606	107 606	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	22 497 468	21 719 980	96,5 %	22 853 389	22 097 902	96,7 %

** En 2018, le forage F2 bis a été mis à l'arrêt. Seul le forage F2 était actif.

Depuis 2017, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actif sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2017	20 931 841 m3	
Année 2018	21 719 980 m3	+ 3,8 %
Année 2019	22 097 902 m3	+ 1,7 %



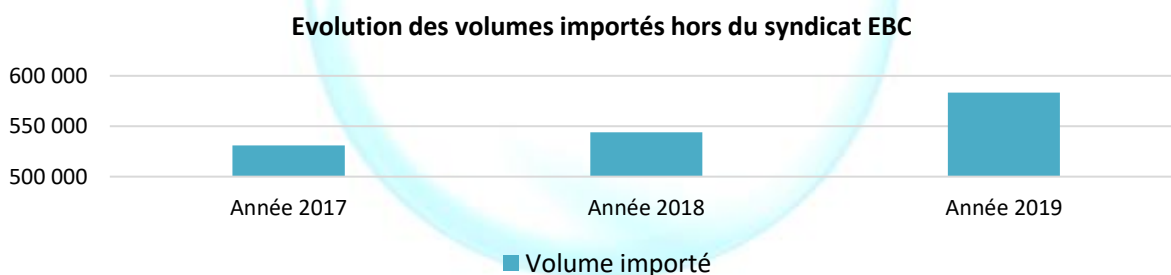
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2018	Volume - 2019
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour la commune de Courseulles-sur-Mer	134 990 m ³ *	97 192 m ³ *
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse	281 m ³	745 m ³
Syndicat Sud-Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de May-sur-Orne	408 584 m ³	354 133 m ³
Syndicat Sud-Calvados	Syndicat EBC pour la commune de Caen		17 317 m ³
Syndicat Pré-Bocage	Syndicat EBC pour la commune du Val d'Arry		113 999 m ³
TOTAL		543 855 m³	583 386 m³

* Cet achat d'eau est nécessaire pour maintenir une teneur en nitrate inférieur à 50mg/l.

Depuis 2017, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2017	530 826 m ³	
Année 2018	543 855 m ³	+ 2,5 %
Année 2019	583 368 m ³	+ 7,3 %



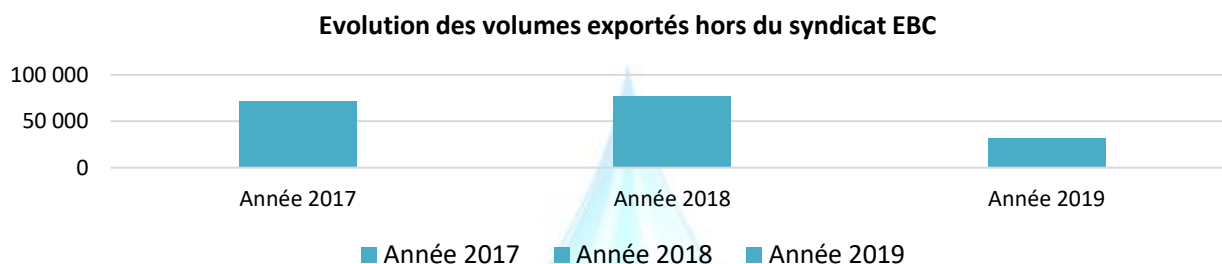
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2018	Volume - 2019
Syndicat EBC via le territoire de la Rive Droite de l'Orne	Cabourg	32 099 m ³	32 064 m ³
Syndicat EBC via le territoire de Louvigny	Syndicat de la région d'Evrecy	44 506 m ³	0 m ³ *
TOTAL		76 605 m³	32 064 m³

* Le syndicat de la région d'Evrecy via la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a intégré le syndicat EBC en 2019

Depuis 2017, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2017	71 209 m3	
Année 2018	76 605 m3	+ 7,6 %
Année 2019	32 064 m3	- 58,1 %



d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution au cours de l'année civile.

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2018 (m3)	Volume - 2019 (m3)	Variation
Commune de Bénouville	116 522	118 536	+ 1,7 %
Commune de Biéville-Beuville	193 792	199 768	+ 3,1 %
Commune de Blainville-sur-Orne	326 447	302 915	- 7,2 %
Commune de Caen	7 594 947	7 509 238	- 1,1 %
Commune de Carpiquet	198 917	222 923	+ 12,1 %
Commune de Cormelles-le-Royal	265 390	261 027	- 1,6 %
Commune de Courseulles-sur-Mer	407 715	420 462	+ 3,1 %
Commune d'Epron	68 568	75 991	+ 10,8 %
Commune de Fleury-sur-Orne	251 561	261 226	+ 3,8 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 604 644	1 538 405	- 4,1 %
Commune de Luc-sur-Mer (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	210 528	203 880	- 3,2 %
Commune de Ouistreham	691 724	695 572	+ 0,6 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	48 835	51 074	+ 4,6 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	87 261	85 752	- 1,7 %
Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	533 013	548 819	+ 3,0 %
Ex-syndicat Bretteville-L'Orgueilleuse	501 739	487 321	- 2,9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	135 410	137 813	+ 1,8 %

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2018 (m3)	Volume - 2019 (m3)	Variation
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	495 055	506 127	+ 2,2 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	222 295	233 299	+ 5,0 %
Territoire de Douvres - Cresserons - Plumetot (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	358 270	360 747	+ 0,7 %
Ex-syndicat Argences	713 146	717 576	+ 0,6 %
Ex-syndicat Caen Ouest	379 258	379 128	0 %
Ex-syndicat Rive Droite de l'Orne	975 114	907 632	- 6,9 %
Ex-syndicat Source de Thaon	582 596	585 289	+ 0,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 217 053	1 169 150	- 3,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	475 679	472 486	- 0,7 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 735 088	1 922 429	+ 10,8 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	92 660	85 563	- 7,7 %
Syndicat Troarn - Saint-Pair	350 540	358 184	+ 2,2 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	791 693	827 149	+ 4,5 %
Ex-syndicat Clos Morant	264 634	254 374	- 3,9 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy		356 175	
Ex-syndicat Val d'Odon		113 999	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 890 094	22 370 029	+ 2,2 %

Depuis 2017, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2017	20 970 382 m3	
Année 2018	21 890 094 m3	+ 4,4 %
Année 2019	22 370 029 m3	+ 2,2 %

Evolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC



e. Le bilan des volumes

Volume	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Volume produit	20 985 388 m3	21 719 980 m3	22 097 902 m3	+ 1,7 %
Volume importé hors du syndicat EBC	530 826 m3	543 855 m3	583 386 m3	+ 7,3 %
Total	21 516 214 m3	22 263 835 m3	22 681 288 m3	+ 1,9 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	71 209 m3	76 605 m3	32 064 m3	- 58,1 %
Volume mis en distribution par le syndicat EBC à ses membres	20 881 794 m3	21 890 094 m3	22 370 029 m3	+ 2,2 %
Total	20 953 003 m3	21 966 699 m3	22 402 093 m3	+ 2 %
Rendement global	97 %	98,7 %	98,7 %	

2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau (*indicateurs P101.1 et P102.1*) est un enjeu majeur des services de production et de distribution de l'eau potable afin de garantir une eau propre à la consommation humaine et répondre aux exigences de santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés par l'agence régionale de santé (ARS) au cours de l'année 2019 sont les suivantes :

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Sannerville	3	0	100 %	3	0	100 %
Chemin aux ânes Luc-sur-Mer	12	0	100 %	12	0	100 %
Poterie Douvres-la-Délivrande	3	0	100 %	12	1	92 %
Prébende Evrecy	3	0	100 %	3	0	100 %
Longues Acres Evrecy	2	0	100 %	2	0	100 %

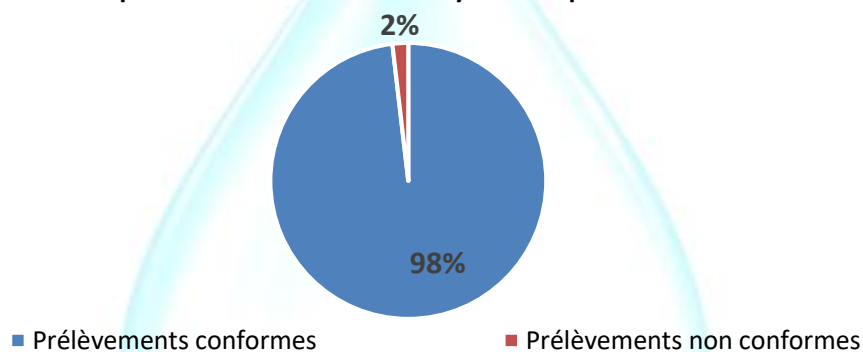
Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Gros Orme Cheux	2	0	100 %	2	0	100 %
Vauculey Rots	3	0	100 %	3	0	100 %
Blainville-sur-Orne F1 et F2	5	0	100 %	5	0	100 %
Blainville-sur-Orne F2	2	0	100 %	3	0	100 %
Anguerny	3	0	100 %	3	0	100 %
Thaon	3	0	100 %	3	0	100 %
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	6	0	100 %	15	2	87 %
Usine de l'Orne Louvigny	23	0	100 %	24	0	100 %
Fontaines malades Courseulles-sur-Mer	3	0	100 %	3	0	100 %
Clos Morant Frénouville	3	0	100 %	3	0	100 %
Route de Cuverville	3	0	100 %	3	0	100 %
Réservoir de Moulton	5	0	100 %	5	0	100 %
Ouistreham	5	0	100 %	5	0	100 %
Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	3	0	100 %	3	0	100 %
Fontenay Fontenay-le-Marmion	6	0	100 %	6	1	83 %
Janville	5	0	100 %	5	0	100 %
Pôle de la Gronde Giberville	7	0	100 %	7	0	100 %
Réservoir 2 000 Bréville-les-Monts	3	0	100 %	3	0	100 %
Roncheville	5	0	100 %	5	0	100 %
Longueville	3	0	100 %	3	0	100 %
Bassin de la Mue Thue et Mue	12	0	100 %	13	0	100 %
Prairie 1 Caen	12	1	92 %	13	0	100 %
Moulines en mélange*	6	0	100 %	16	1	94 %
Haut lion Lion-sur-Mer	3	0	100 %	11	0	100 %
Grande épine Hermanville-sur-Mer	3	0	100 %	5	0	100 %
Croix Vautier Colleville-Montgomery	3	0	100 %	6	0	100 %

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Delle au Mont Langrune-sur-Mer	4	0	100 %	6	1	83 %
Marais Langrune-sur-Mer	2	0	100 %	2	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	166	1	99 %	213	6	97,18 %

* Le point de prélèvement est situé au réservoir de la Guérinière, les eaux analysées sont issues d'un mélange entre les sources de Moulines et l'eau de l'usine de l'Orne

Au cours de l'année 2019, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (379 prélèvements réalisées), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2019, sept (7) non conformités ont été enregistrées par l'ARS.

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Point de prélèvement concerné - Installation de traitement, de production et de transport de l'eau (TTP)	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Date du contrôle	Paramètres	Teneur constatée	Seuil de qualité
Poterie Douvres-la-Délivrande	1	Physico-chimiques	13 novembre	Métribuzine	0,21 µg/L	0,1 µg/L
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	2		10 octobre	Bromates	11 µg/L	10 µg/L
			28 octobre		13 µg/L	
Fontenay Fontenay-le-Marmion	1		11 septembre	Turbidité Néphélométrique	1,6 NFU	1 NFU
Moulines en mélange	1		26 novembre	Atrazine Déséthyl Déisopropyl	0,11 µg/L	0,10 µg/L
Delle au Mont Langrune-sur-Mer	1		16 octobre	Oxadixyl	0,11 µg/L	0,10 µg/L
Prairie 1 Caen	1	Bactériologique	28 novembre	Escherichia Coli /100ML - MF	1 n/(100mL)	0 n/(100mL)

µg : microgramme - NFU : unité de mesure de la turbidité (nephelometric formazin unit)

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (*indicateur P103.2B*) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5 (92%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	12/15 (76%)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	Sans objet
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	Sans objet

+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	0/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2017, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2017	79	
Année 2018	81	+ 2,5 %
Année 2019	81	0 %

Pour l'année 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 81.

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en terme de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : population, changement climatique.

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu pour mener cette étude qui a débuté en avril 2019 pour une durée de vingt (20) mois.

Cette étude est décomposée en trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,
- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,

- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est de 500 000 € HT.

L'année 2019 a été consacrée essentiellement à la collecte des données et à leur analyse pour une présentation du bilan besoins/ressources au début de l'année 2020.

2. L'évolution de l'usine de l'Orne

A la suite de la mise en service de l'usine le 6 décembre 2016 et de la dernière réception de travaux le 31 décembre 2017, les décomptes budgétaires finaux ont été validés dans le respect de l'enveloppe financière (26 000 000 € HT).

Quelques désordres ont été suivis dans le cadre des garanties constructeurs dont une dégradation des bétons immergés de la file eau et une défaillance des plateaux du filtre-presse. Diverses améliorations ont été réalisées (*interphone porte d'entrée, turbidimètre sur refoulements, ventilation local stockage, modification des panneaux pédagogiques, modification du classement ERP...*) ou étudiées (*protection supplémentaire de la prise d'eau demandée par les services de l'Etat - Direction départementale des territoires et de la mer - DDTM*).

3. Les forages de Lion-sur-Mer

Ce système de production et de traitement de l'eau potable relève du périmètre de la convention de délégation de service public (DSP) confiée à VEOLIA. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation ainsi que la réalisation d'un diagnostic du forage F2 du Haut Lion par le délégataire.

Suite au diagnostic effectué par VEOLIA en 2014, il est apparu que ce forage F2 ne pouvait pas être réhabilité et que la création d'un nouveau forage s'avérerait nécessaire.

Dans ce cadre, l'unité de Lion-sur-Mer est étudiée dans sa globalité en intégrant la réalisation d'un nouveau forage F3. Le montant total de l'investissement s'élève à 512 584 € HT financé par VEOLIA dans le cadre de la convention de DSP.

4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer

Les forages de Courseulles-sur-Mer présentent des teneurs en nitrates qui dépassent périodiquement la norme de 50 microgrammes par litre (*mg/l*). Les forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer ont, quant à eux, des teneurs qui avoisinent la norme.

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer des unités temporaires de dénitratisation en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC).

Les études ont été menées sur l'année 2019. Il en résulte la création de deux (2) unités de traitement d'une capacité de cent (100) mètres cube par hectare (*m³/h*) chacune. La première unité sera installée sur le périmètre des forages de Courseulles-sur-Mer et la seconde sur le site du réservoir de Tailleville.

La consultation a été lancée en octobre 2019 pour une attribution du marché en mars 2020.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 860 000 € HT pour les deux (2) unités.

5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC

L'étude de sécurisation de la zone Sud du syndicat via la liaison entre l'usine de l'Orne et l'ex-syndicat de la région de Louvigny a été reportée, en attente des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

6. Les forages de la Mue

Les forages de la Mue, notamment le F8 qui est le plus productif, présentent des teneurs en pesticides (*déséthyl-atrazine désisopropyle*) qui dépassent périodiquement la norme de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$).

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer une unité temporaire de traitement des pesticides par charbon actif sur ces forages en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC). L'implantation de cette unité est prévue sur le site du réservoir de Colomby-sur-Thaon (*commune de Colomby-Anguerny*).

La consultation sera lancée en octobre 2020 pour une attribution du marché prévue en janvier 2021.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 500 000 € HT pour les deux unités.

7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen

L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation des ouvrages des siphons A et B : nettoyage des puits, réhabilitation des siphons, construction d'ouvrages maçonnés,
- La réalisation de terre-pleins végétalisés et de clôtures autour des siphons,
- La réhabilitation du puit central : mise aux normes des équipements d'accès, traitement de la corrosion des équipements hydrauliques, traitement et reprise des bétons...,
- Le détournement des deux (2) canalisations d'eaux pluviales traversant la parcelle des périmètres avec comblement du réseau d'eaux pluviales existant,
- La reprise des canalisations d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking Est du parc des expositions de Caen à proximité immédiat du siphon A,
- Le détournement de voirie et la création de muret au niveau du siphon B.

Le dossier est au stade de l'avant-projet. Il est prévu que les travaux débutent au cours de l'année 2020 et devraient durer deux (2) ans et demi.

L'enveloppe des travaux est estimée à 2 300 000 € HT.

8. La conduite d'alimentation en eau potable du réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay

La canalisation de refoulement en eau potable de l'usine de l'Orne vers le réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay est essentiellement en fonte de diamètre 600. Au niveau du fleuve de l'Orne, le franchissement se fait par le biais d'un siphon constitué de deux (2) canalisations de diamètre six cent (600) posées en parallèle dans deux (2) fourreaux distincts posés en souille dans le lit du cours d'eau. A chaque extrémité de ce siphon se trouve une chambre à vannes au-delà desquelles les deux (2) canalisations se rejoignent grâce à une pièce en acier, en forme de Y, faite sur mesure en chaudronnerie.

La pièce située sur la rive gauche a été changée par l'entreprise Sade en 2010 par un montage de pièces en fonte. La pièce située sur la rive droite a déjà fait l'objet de réparation de fuite. Les travaux consistaient à la remplacer également par un montage de pièces en fonte.

Le renouvellement a alors été prévu depuis les vannes papillons, situées dans la chambre de vannes, jusqu'à une ventouse distante d'environ treize (13) mètres. Le renouvellement de cette ventouse ainsi que son regard de visite ont également été inclus dans l'opération.

Il est à noter qu'une (1) des deux (2) vannes papillon de diamètre six cent (600) située dans la chambre à vannes rive gauche n'est plus manœuvrable et reste bloquée en position fermée. Son remplacement a fait l'objet du présent programme.

Le montant de cette opération a été de 80 000 € HT réparti sur les années 2018 et 2019.

9. Le réservoir de Colomby-sur-Thaon (commune de Colomby-Anquerny)

Le réservoir de Colomby-sur-Thaon a fait l'objet d'un diagnostic sur la partie hydraulique en 2017. Ce diagnostic préconisait des travaux notamment sur la nourrice des pompes de refoulement.

Une étude a été menée en 2018 afin de préciser la nature des interventions. Il en découle la liste ci-dessous :

- La mise en place de deux (2) vannes DN 600 sur la nourrice amont et d'une vanne DN 700 sur la conduite de sortie du réservoir (*alimentation des pompes de reprises*),
- La suppression de deux (2) pompes existantes et de leurs équipements associés (*vannes, clapet...*), d'une vanne de sectionnement sur la conduite d'aspiration,
- La réhabilitation extérieure des conduites existantes (*ponçage, peinture...*),
- Le renouvellement complet de la conduite d'aspiration DN 700 et de la conduite de distribution DN 200, remplacement des manchettes de traversée de parois existantes, dépose d'équipements inutilisés (*décompresseur, lavabo...*),
- La mise en place d'un déshydratateur d'air dans la salle de pompage,
- La mise en place de caillebotis sur caniveaux techniques, le remplacement d'échelles, la mise en place de garde-corps, la création d'un escalier et la mise en place de clôtures normalisées,
- Le déplacement des bouteilles de chlore en extérieur dans une armoire dédiée, y compris une reprise du réseau d'injection,
- Le remplacement du groupe électrogène existant.

Les travaux ont été exécutés aux mois de juin et juillet 2019. Leur coût s'élève à 400 000 € HT.

10. Les forages de Bavent

Une étude a été menée par le syndicat EBC pour le renouvellement de la conduite de refoulement des forages de Bavent.

Une consultation des entreprises a été engagée en novembre 2019.

Le syndicat Rive Droite de l'Orne effectuera l'attribution du marché du fait de sa sortie du syndicat EBC au 31 décembre 2019.

11. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2017	2 526 220,40 €		838 974,00 €	33,2 %	0 €
Exercice 2018	1 622 650,56 €	- 35,8 %	33 120,00 €	2 %	0 €
Exercice 2019	1 063 148,84 €	- 34,5 %	1 206 559,43 €	113,5 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

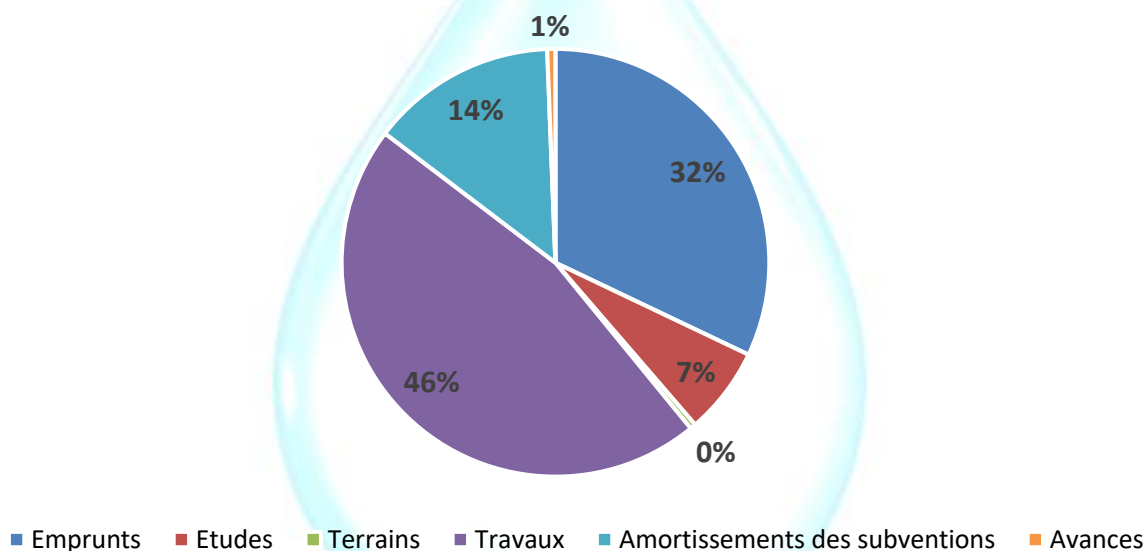
Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	839 000	728 051,58	849 000	735 217,40	770 000	737 450,16
<i>Emprunts</i>	411 000	411 216,15	413 000	412 258,88	420 000	414 491,65
<i>Emprunt Agence de l'Eau</i>	317 000	316 835,43	325 000	322 958,52	350 000	322 958,51
<i>Autres dettes</i>	111 000	0	111 000	0	0	0
TOTAL ETUDES	625 000	13 983,90	645 374,95	161 451,20	791 335,07	151 843,59
TOTAL TERRAINS	80 000	11 141,61	60 000	4 208,27	24 060,67	9 780,34
TOTAL TRAVAUX	10 603 571,20	2 526 220,40	6 725 202,30	1 622 650,56	4 700 051,50	1 063 148,84
<i>Travaux divers</i>	5 911 001,76	295 688,84	2 563 800,24	54 589,16	2 732 654,66	280 114,13
<i>Programme EAU 2009/2013</i>	3 292 569,44	1 618 862,50	1 531 983,07	1 304 781,05	238 170,70	144 202,91
<i>AP 8001 Travaux sur les installations</i>	400 000	227 841,26	400 000,74	180 671,21	399 999,53	247 923,97
<i>AP 8002 Forage de la Gronde</i>	100 000	5 600	0	0	0	0
<i>AP 8003 Forage de Vimont</i>	450 000	308 864,05	100 000	0	100 000	0
<i>AP 8004 Sécurisation zone Sud</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AP 8005 Forage de Prairie</i>	250 000	19 533	80 000	8 462,09	541 537,91	12 149,88

Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
AP 8006 <i>Moulines</i>	100 000	45 582,50	1 649 417,50	64 835	287 000	87 175,22
AP 8007 <i>Réhabilitation</i> <i>réservoir Mue</i>	100 000	4 248,25	400 000,75	9 312,05	400 688,70	291 582,73
Amortissement Subventions	726 500	700 446,17	408 000	407 184,12	407 000	323 047,38
Avances	600 000	0	100 000	0	107 000	14 194,81
TOTAL	13 474 071,20	3 979 843,66	8 787 577,25	2 930 711,55	6 799 447,24	2 299 465,12

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

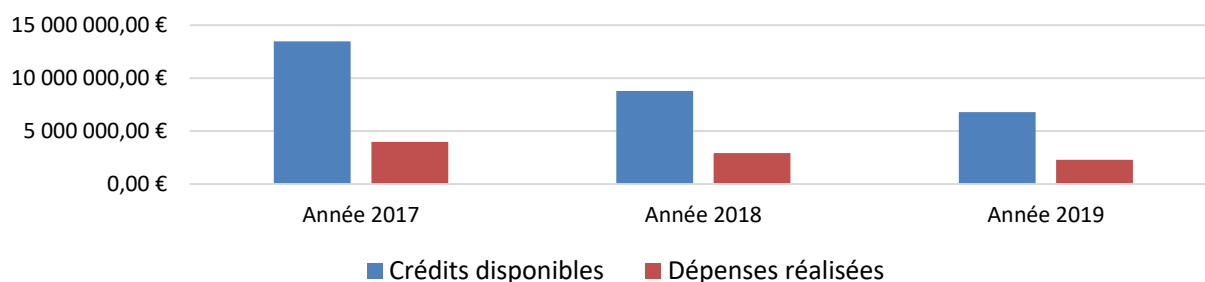
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 33,8 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

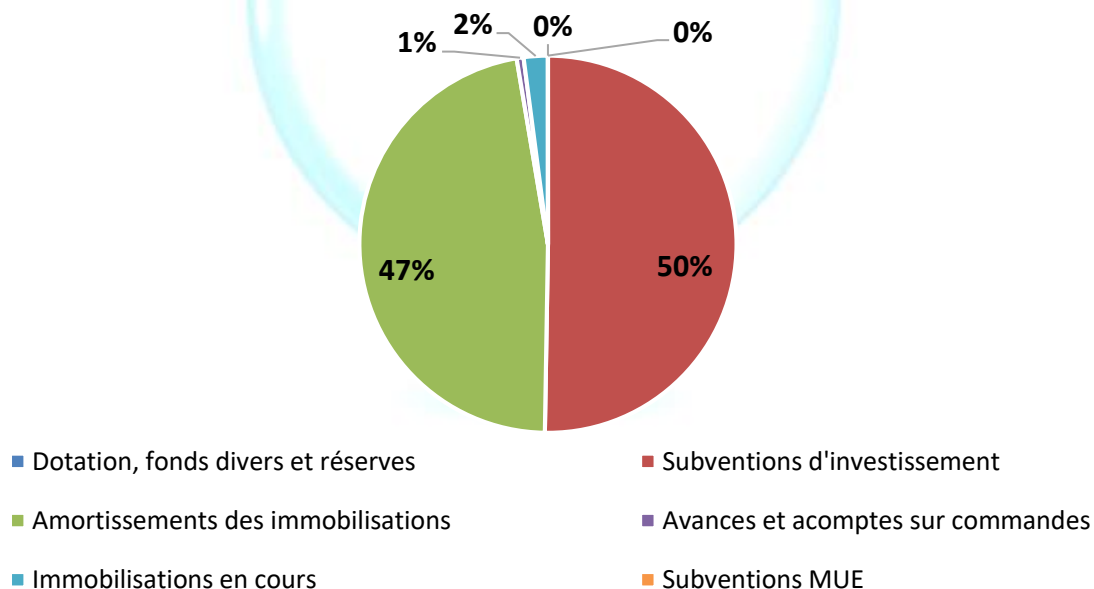


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	2 097 650,47	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	1 010 602,54	1 010 602,54
Virement de la section d'exploitation	3 767 208	0	4 924 892,83	0	4 036 634,66	0
Subventions d'investissement	2 963 613	838 974	2 118 387	33 120	2 036 382	1 206 559,43
Emprunts	3 200 000	91 847	693 400	0	693 400	0
Amortissement des immobilisations	945 600	931 260,61	1 072 000	1 007 841,17	1 135 000	1 130 036,67
Régularisation Usine de l'Orne			0	0	0	0
Avances et Acomptes sur commandes	600 000	0	100 000	0	107 000	14 194,81
Immobilisations en cours	0	0	0	0	50 000	49 605,57
Subventions Mue	0	0	0	0	0	131,19
TOTAL	13 574 071,47	1 862 081,61	8 908 679,83	1 040 961,17	9 069 019,20	3 411 130,21

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

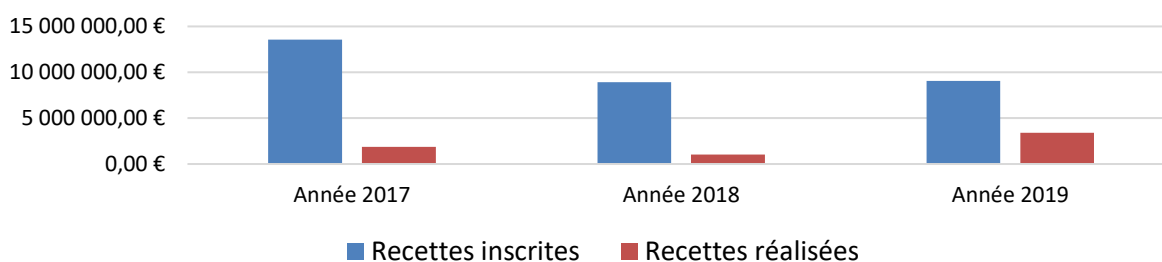
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 37,6 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 135 000 €.

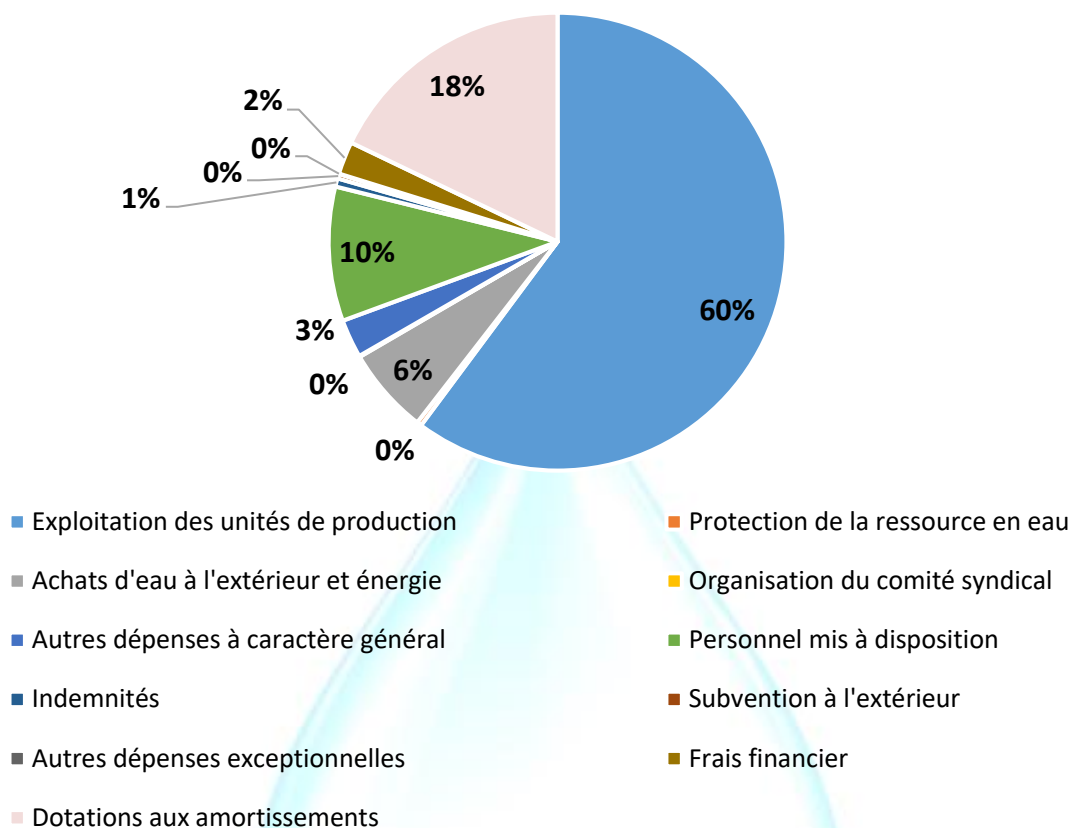
b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 056 704	2 898 211	3 860 740	3 850 229	3 872 000	3 803 161
Protection de la ressource en eau	50 310	15 951	64 069	23 800	47 300	21 072
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	526 197	454 428	481 060	428 059	475 100	385 616
Organisation du comité syndical	20 107	18 222	53 573	37 471	10 000	4 508
Autres dépenses à caractère général	247 786	230 994	185 258	150 085	152 050	171 313
Personnel mis à disposition	780 000	655 426	678 800	678 514	823 000	599 642
Indemnités	42 497	42 497	37 500	36 774	37 500	36 937
Subvention à l'extérieur	49 366	12 537	75 362	58 628	22 500	20 750
Autres dépenses exceptionnelles	19 134	23 587	28 298	26 137	140 000	1 097
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Frais financier	238 000	166 643	217 000	217 000	160 000	146 496
Dotations aux amortissements	945 600	931 261	1 072 000	1 007 841	1 135 000	1 130 037
Dépenses imprévues	1 300	0	0	0	50 000	0
TOTAL	5 977 001	5 449 757	6 753 660	6 514 537	6 924 450	6 320 629

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

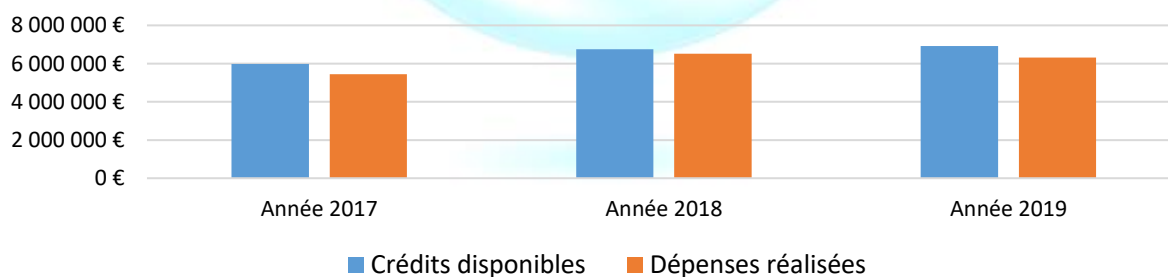
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 91,3 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des dépenses de fonctionnement

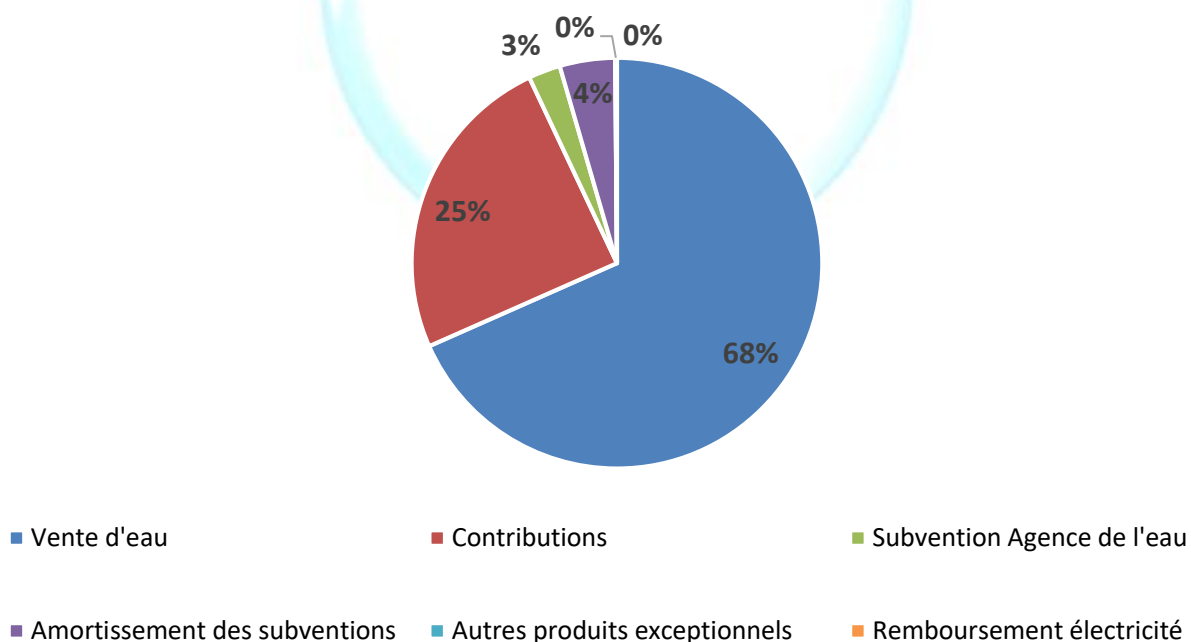


Recettes de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	3 128 207,58	0	4 744 553,07	0	4 684 084,66	0
Vente d'eau	4 033 500,42	4 407 335,73	4 770 000	5 301 920,04	5 400 000	5 068 723,78
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	1 730 000	1 683 039,90	1 760 000	1 753 112,70	1 840 000	1 823 847,77
Subvention Agence de l'eau	126 000	151 412	126 000	0	126 000	186 992
Redevance Bouygues Telecom et SFR	0	0			0	0
Amortissement des subventions	726 500	700 446,17	408 000	407 184,12	407 000	323 047,38
Autres produits exceptionnels	0	123 866,52		9,52	0	8006,72
Remboursement électricité	0	0	0	2 445,35	0	2 489,83
TOTAL	9 744 208,00	7 066 100,32	11 808 553,07	7 464 671,73	12 457 084,66	7 413 107,48

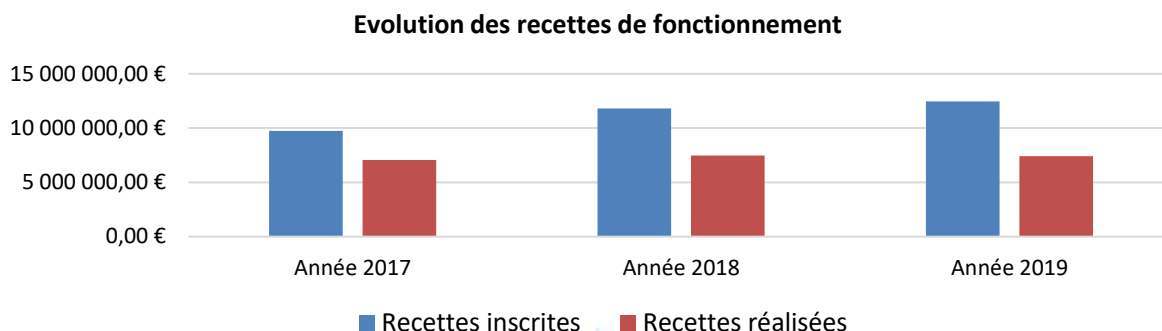
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 59,5 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2019	Réalisé en 2019
CDC - 5112438	5 000 000	30	4 499 999	166 667
CE - 8234321	40 500	9	13 500	4 500
CA-100000195710	5 000 000	30	4 375 000	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	15	160 285	76 658
<i>Sous total Emprunt</i>	11 040 500		9 048 784	414 492
AESN 40290	97 000	15	0	6 466,62
AESN 050008 00	1 358 480	15	90 566	90 565,34
AESN 050008 01	339 620	15	67 925	22 641,34
AESN 063776A	46 400	15	9 280	3 093,34
AESN 64770	19 600	15	3 919	1 306,67
AESN 1020499	117 831	15	62 844	7 855,40
AESN 10376352/01	2 773 600	15	2 033 972	184 906,67
AESN 1064804	91 847	15	79 601	6 123,13
<i>Sous total AESN</i>	4 844 378		2 348 108	322 959
TOTAL GENERAL	15 884 878		11 396 892	737 450

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2019	Réalisé en 2019
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	4 499 999	70 000
CE - 8234321	40 500	3,61 %	13 500	589
CA-100000195710	5 000 000	1,88 %	4 375 000	84 208
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	3,95 %	160 285	0
TOTAL	11 040 500		9 048 784	154 797

b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2019, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 11 396 892 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contracter pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2017, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2017	12 869 559 €	1 847 158 €	6,96
Année 2018	12 134 341 €	1 550 791 €	7,82
Année 2019	11 396 892 €	1 899 468 €	6

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de six (6) ans.



IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

En 2019, le réseau de distribution de l'eau potable représente 2 061 kilomètres (km) de canalisation.

2. Les caractéristiques des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m ³
Réservoir de la Guérinière	Caen		3 000 m ³
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m ³
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m ³
Réservoir de la Maladrerie	Caen		1 000 m ³
Réservoir de la Girafe	Caen		1 500 m ³
Réservoir Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m ³
Réservoirs Saint-Gabriel	Caen		1 750 m ³ + 1 750 m ³
Château d'eau de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Station de reprise de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		500 m3
Château d'eau de la Sphère	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m3
Château d'eau du Stade Prestavoine (bleu)	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m3
Réservoir de Montmorency	Hérouville-Saint-Clair		500 m3
Réservoir de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m3
Bâche de surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m3
Réservoir de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m3
Réservoir de Rots	Rots		400 m3
Réservoir de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m3
Surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m3
Réservoir de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m3
Réservoir du Grand Parc	Plumetot		600 m3
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m ³
Réservoir de Cuverville	Cuverville		1000 m ³
Réservoir d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m ³
Réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m ³
Bâche du forage de la Prébande 1	Evrecy		100 m ³
Réservoir d'Evrecy	Evrecy		300 m ³
Réservoir de Vacognes	Vacognes-Neully		150 m ³
Station d'Eterville	Eterville		500 m ³
Réservoir R2	Fontaine-Etoupefour		600 m ³
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 + 1 600 m ³
Réservoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 + 400 m ³
Réservoir R7	Mondrainville		250 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir R8	Grainville-sur-Odon		300 m3
Réservoir de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m3
Réservoir d'Ifs - Reprise	Ifs		2 000 m3
Réservoir de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m3
Réservoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m3
Château d'eau d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m3
Réservoir au sol d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m3
Réservoir de Thaon	Thaon		500 m3
Réservoir de Sannerville	Sannerville		200 m3
R1 Réservoir de Noyers	Val d'Arry (Noyers-Bocage)		150 m3

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant

d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants *		Variation
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	
Commune de Bénouville	2 069	2 070	0 %
Commune de Biéville-Beuville	3 317	3 391	+ 2,2 %
Commune de Blainville-sur-Orne	5 705	5 801	+ 1,7 %
Commune de Caen	105 403	105 354	0 %
Commune de Carpiquet	2 468	2 607	+ 5,6 %
Commune de Cormelles-le-Royal	4 864	4 898	+ 0,7 %
Commune de Epron	1 635	1 634	- 0,1 %
Commune de Fleury-sur-Orne	4 829	4 915	+ 1,8 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	22 701	22 954	+ 1,1 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	22 210	22 450	+ 1,1 %
Commune de Ouistreham	9 117	9 081	- 0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 304	5 319	+ 0,3 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	2 196	2 209	+ 0,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	9 789	9 949	+ 1,6 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2 343	2 343	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	5 442	5 547	+ 1,9 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 424	2 461	+ 1,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	17 027	17 131	+ 0,6 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	10 249	10 370	+ 1,2 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	21 564	21 753	+ 0,9 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	972	1 070	+ 10,1 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	2 310	2 306	- 0,2 %
Ex-syndicat Caen Ouest	5 799	5 834	+ 0,6 %
Ex-syndicat Val d'Odon		1 756	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		8 285	
Ex-syndicat Source de Thaon		10 816	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	269 737	292 304	+ 8,4 %

* Source : INSEE

Depuis 2017, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

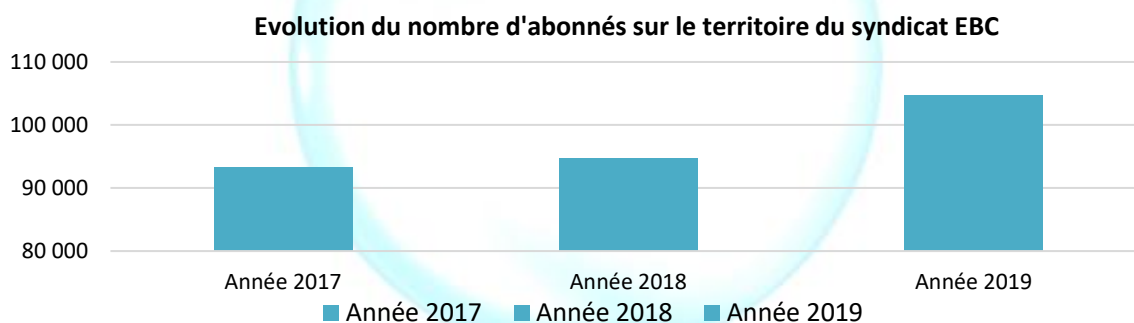
Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2017	268 600	
Année 2018	269 737	+ 0,4 %
Année 2019	292 304	+ 8,4 %

2. Le nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 104 668 abonnés au 31 décembre 2019.

Depuis 2017, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2017	93 258	
Année 2018	94 775	+ 1,6 %
Année 2019	104 668	+ 10,4 %



En 2019, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 104 668.

Par ailleurs, en 2019, la répartition des abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	
Commune de Bénouville	900	907	+ 0,8 %
Commune de Biéville-Beuville	1 533	1 600	+ 4,4 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 209	2 208	- 0,05 %
Commune de Caen	29 425	29 455	+ 0,1 %
Commune de Carpiquet	1 360	1 503	+ 10,5 %

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019	
Commune de Cormelles-le-Royal	1 981	2 087	+ 5,4 %
Commune d'Epron	520	564	+ 8,5 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1 880	1 877	- 0,1 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3 967	3 973	+ 0,2 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	9 742	9 876	+ 1,4 %
Commune de Ouistreham	5 047	5 066	+ 0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 380	2 402	+ 0,9 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	915	940	+ 2,7 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	3 897	3 952	+ 1,4 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 211	1 234	+ 1,9 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	3 037	3 068	+ 1,0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 510	1 523	+ 0,9 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 138	6 317	+ 2,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	4 303	4 398	+ 2,2 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	8 683	8 702	+ 0,2 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	464	480	+ 3,4 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	898	917	+ 2,1 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 775	2 790	+ 0,5 %
Ex-syndicat Val d'Odon		1 083	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		2 941	
Ex-syndicat Source de Thaon		4 805	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	94 775	104 668	+ 10,4 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5/5

	Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points) Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :	
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)	10/10
+ 10	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5 (92%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	11/15 (63%)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points) Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2017, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2017	89	
Année 2018	101	+ 13,5 %
Année 2019	110	+ 8,9 %

Pour l'année 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 110.

La baisse de la valeur de cet indice entre les années 2018 et 2019 s'explique du fait de l'intégration des réseaux des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Val d'Odon et de la Région d'Evrecy dont les données sur l'année de pose étaient incomplètes.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

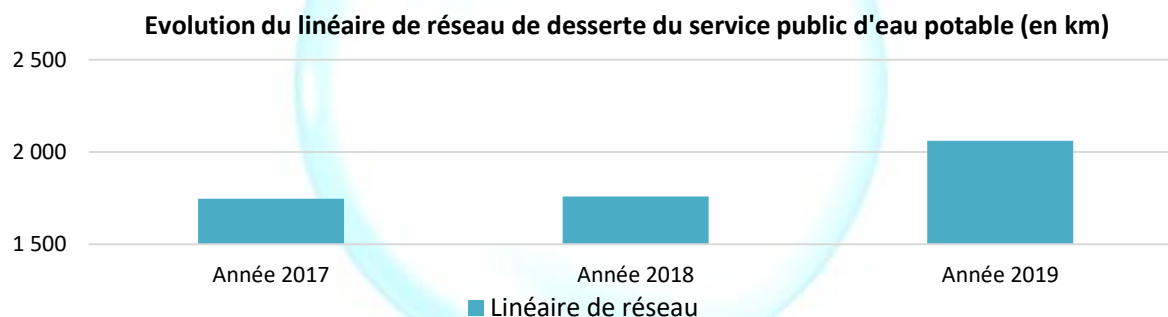
Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2018	2019	
Commune de Bénouville	18,704	18,696	0 %
Commune de Biéville-Beuville	34,685	36,765	+ 6,0 %
Commune de Blainville-sur-Orne	28,659	29,712	+ 3,7 %
Commune de Caen	394,416	395,487	+ 0,3 %
Commune de Carpiquet	30,691	30,733	+ 0,1 %
Commune de Cormelles-le-Royal	34,016	33,706	- 0,9 %
Commune d'Epron	11,497	12,085	+ 5,1 %
Commune de Fleury-sur-Orne	33,196	33,196	0 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	87,478	88,198	+ 0,8 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	245,748	246,752	+ 0,4 %
Commune de Ouistreham	77,189	77,189	0 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	36,628	36,615	0 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	20,045	20,027	- 0,1 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	107,674	107,584	- 0,1 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	37,926	36,664	- 3,3 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	71,006	71,06	+ 0,1 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	25,196	25,193	0 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	112,265	115,245	+ 2,7 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	111,157	111,345	+ 0,2 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	152,625	152,987	+ 0,2 %

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2018	2019	
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	11,708	11,588	- 1,0 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	12,412	12,41	0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	64,211	64,659	+ 0,7 %
Ex-syndicat Val d'Odon		44,277	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		107,678	
Ex-syndicat Source de Thaon		141,148	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	1 759	2 061	+ 17,2 %

* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2017, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2017	1 747 km	
Année 2018	1 759 km	+ 0,7 %
Année 2019	2 061 km	+ 17,2 %

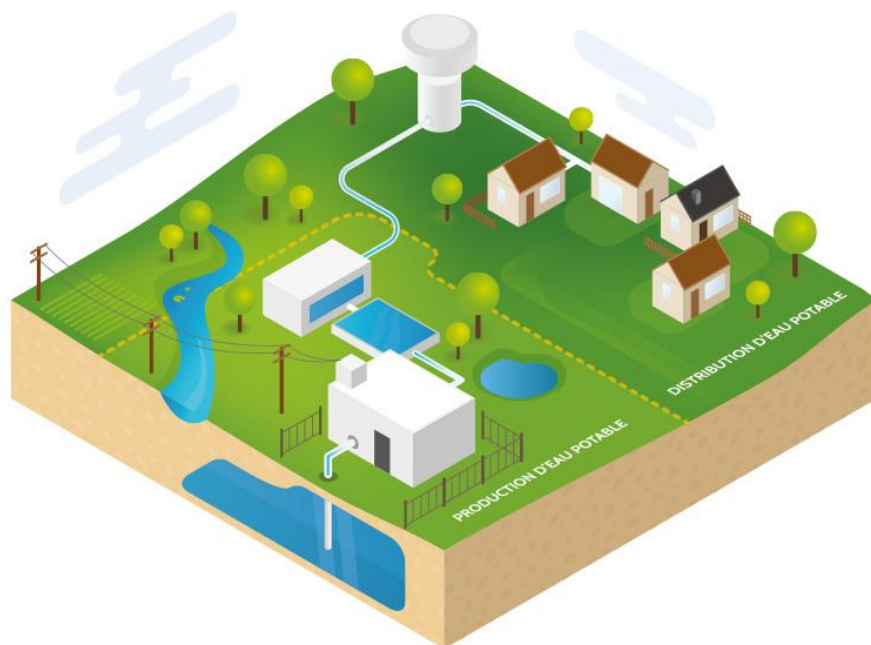


Au 31 décembre 2019, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 061 kilomètres (km) de canalisation hors branchement et adduction.

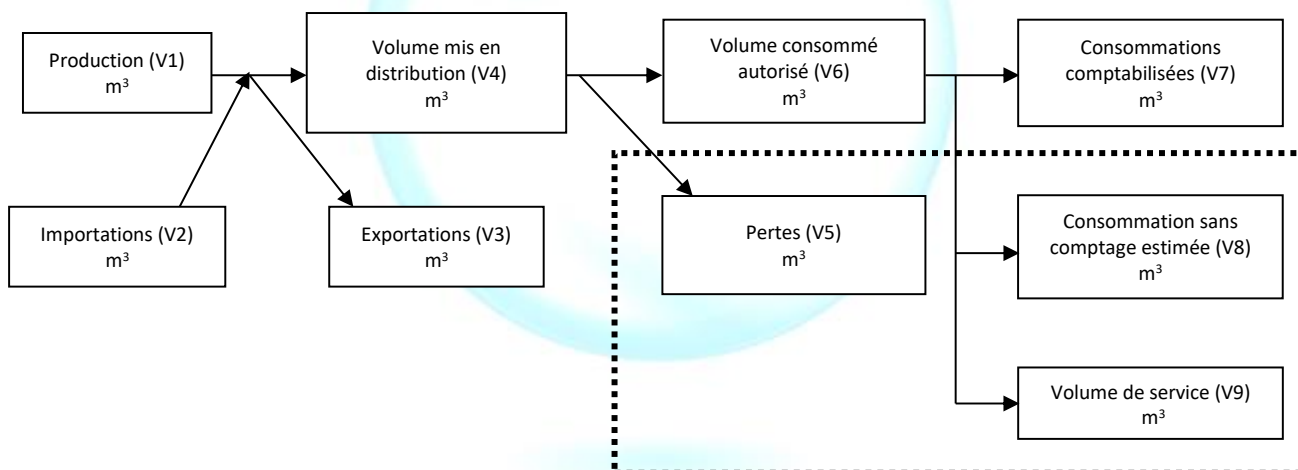
5. Les volumes

a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

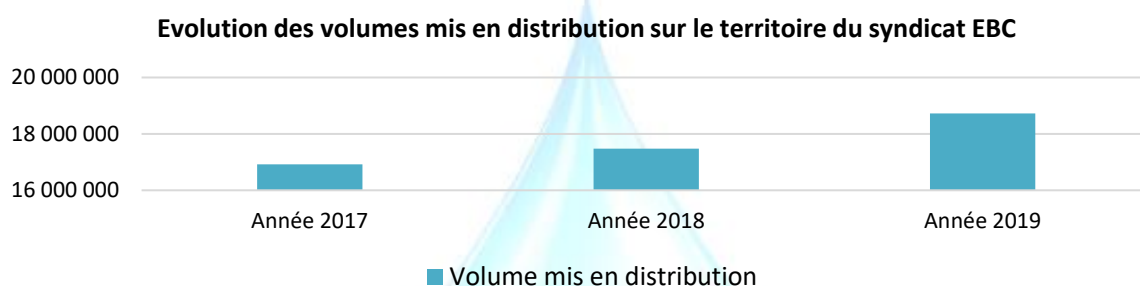
Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m3) V4		Variation
	2018	2019	
Commune de Bénouville	117 168	118 988	+ 1,6 %
Commune de Biéville-Beuville	184 564	198 647	+ 7,6 %
Commune de Blainville-sur-Orne	328 906	302 729	- 7,9 %
Commune de Caen	7 660 602	7 652 730	- 0,1 %
Commune de Carpiquet	198 983	204 797	+ 2,9 %
Commune de Cormelles-le-Royal	262 220	260 251	- 0,8 %
Commune d'Epron	67 645	73 433	+ 8,6 %
Commune de Fleury-sur-Orne	249 534	261 226	+ 4,7 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 583 308	1 568 735	- 0,9 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 234 259	1 161 748	- 5,9 %
Commune de Ouistreham	685 975	679 583	- 0,9 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	220 788	229 986	+ 4,2 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	91 153	85 953	- 5,7 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	489 944	497 831	+ 1,6 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	132 068	138 228	+ 4,7 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	334 931	345 085	+ 3,0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	154 444	160 630	+ 4,0 %
Ex-syndicat Iles - Bourguébus	771 285	826 919	+ 7,2 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	475 616	466 960	- 1,8 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 727 536	1 911 684	+ 10,7 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	47 099	52 303	+ 11,0 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	87 191	85 752	- 1,7 %
Ex-syndicat Caen Ouest	372 194	378 583	+ 1,7 %
Ex-syndicat Val d'Odon		114 574	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		356 772	
Ex-syndicat Source de Thaon		588 824	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	17 477 413	18 722 951	+ 7,1 %

Depuis 2017, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2017	16 914 774 m3	
Année 2018	17 477 413 m3	+ 3,3 %
Année 2019	18 722 951 m3	+ 7,1 %



En 2019, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 18 722 951 m3.

c. Les volumes consommés comptabilisés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé comptabilisé correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Par ailleurs, il est obtenu par la soustraction du volume consommé autorisé (V6), le volume consommé sans comptage estimée (V8) et le volume de service (V9).

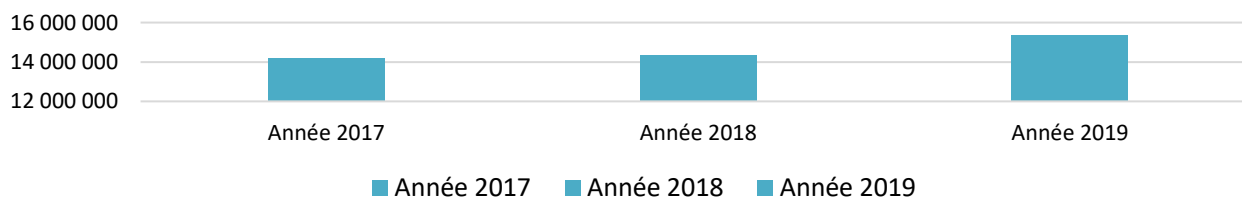
Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2018	2019	
Commune de Bénouville	100 769	102 813	+ 2,0 %
Commune de Biéville-Beuville	152 831	154 171	+ 0,9 %
Commune de Blainville-sur-Orne	275 236	256 726	- 6,7 %
Commune de Caen	5 901 680	5 982 805	+ 1,4 %
Commune de Carpiquet	182 850	183 990	+ 0,6 %
Commune de Cormelles-le-Royal	236 266	238 434	+ 0,9 %
Commune d'Epron	64 132	65 523	+ 2,2 %
Commune de Fleury-sur-Orne	220 538	235 942	+ 7,0 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 478 330	1 470 227	- 0,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	976 427	962 152	- 1,5 %
Commune de Ouistreham	582 556	603 745	+ 3,6 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	216 424	214 120	- 1,1 %

Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2018	2019	
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	77 381	78 161	+ 1,0 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	386 407	392 390	+ 1,5 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	112 027	117 347	+ 4,7 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	289 745	291 018	+ 0,4 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	137 673	138 989	+ 1,0 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	708 243	734 943	+ 3,8 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	437 360	403 982	- 7,6 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 342 615	1 443 998	+ 7,6 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	45 438	46 050	+ 1,3 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	85 598	81 885	-4,3 %
Ex-syndicat Caen Ouest	327 191	308 309	- 5,8 %
Ex-syndicat Val d'Odon		100 409	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		278 150	
Ex-syndicat Source de Thaon		471 148	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	14 337 717	15 357 427	+ 7,1 %

Depuis 2017, l'évolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé comptabilisé (V7) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2017	14 195 345 m3	
Année 2018	14 337 717 m3	+ 1 %
Année 2019	15 357 427 m3	+ 7,1 %

Evolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC



En 2019, le volume total vendu aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 15 357 427 m3.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

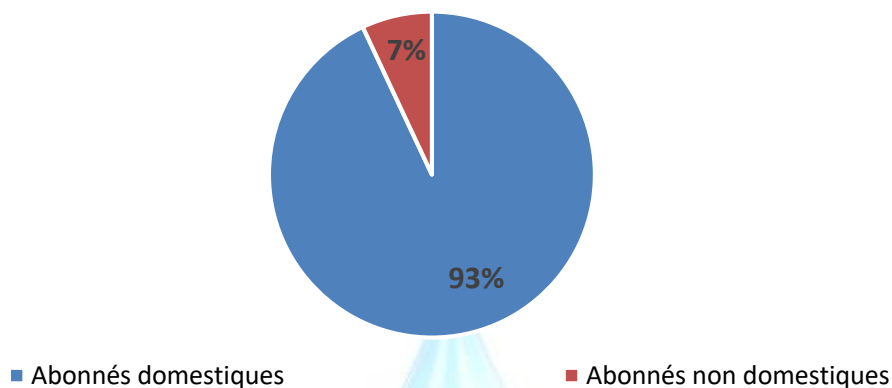
Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques en 2019 est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés domestiques	Volume vendu aux abonnés non domestiques	Volume total vendu
	En mètre cube (m3)		
Commune de Bénouville	102 756	57	102 813
Commune de Biéville-Beuville	153 120	1 052	154 172
Commune de Blainville-sur-Orne	209 692	47 034	256 726
Commune de Caen	5 627 406	316 355	5 943 761
Commune de Carpiquet	164 068	19 922	183 990
Commune de Cormelles-le-Royal	224 471	13 963	238 434
Commune d'Epron	65 486	37	65 523
Commune de Fleury-sur-Orne	232 386	0	232 386
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 128 952	341 275	1 470 227
Ex-syndicat Région de Louvigny	916 747	45 405	962 152
Commune de Ouistreham	603 297	448	603 745
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	213 428	692	214 120
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	78 161	0	78 161
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	388 905	3 485	392 390
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	116 629	718	117 347
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	288 091	59	288 150
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	134 887	0	134 887
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	733 266	1 677	734 943
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	368 682	35 300	403 982
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 194 698	233 348	1 428 046
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	45 844	206	46 050
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	81 746	139	81 885
Ex-syndicat Caen Ouest	307 784	525	308 309
Ex-syndicat Val d'Odon	100 123	286	100 409
Ex-syndicat Région d'Evrecy	275 827	2 323	278 150
Ex-syndicat Source de Thaon	468 513	2 635	471 148
TOTAL Territoire du syndicat EBC	14 224 965	1 066 941	15 291 906

En 2019, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2018, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2018	13 305 487 m3		1 007 312 m3		14 312 799 m3	
Année 2019	14 224 965 m3	+ 6,9 %	1 066 941 m3	+ 5,9 %	15 291 906 m3	+ 6,8 %

6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (*indicateur P104.3*) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (*à consommation constante*) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

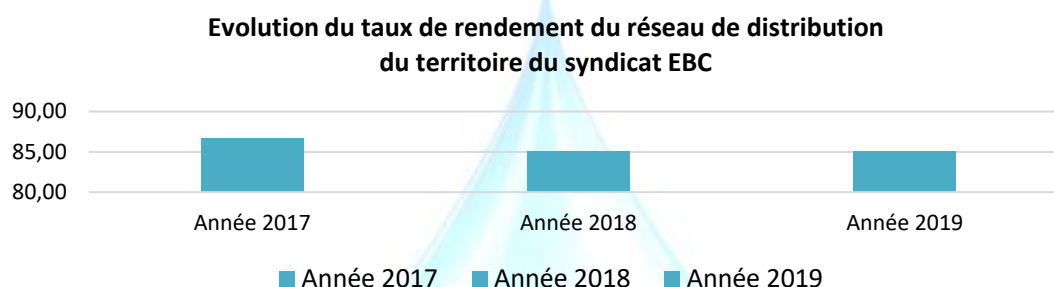
A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Territoire de distribution	Taux de rendement		Volume vendu par rapport au volume mis en distribution	
	2018	2019	2018	2019
Commune de Bénouville	95,06 %	95,08 %	86,00 %	86,41 %
Commune de Biéville-Beuville	83,31 %	78,06 %	82,81 %	77,61 %
Commune de Blainville-sur-Orne	91,58 %	92,63 %	83,68 %	84,80 %
Commune de Caen	80,99 %	82,05 %	77,04 %	78,18 %
Commune de Carpiquet	93,09 %	90,39 %	91,89 %	89,84 %
Commune de Cormelles-le-Royal	90,41 %	92,00 %	90,10 %	91,62 %
Commune de Epron	95,92 %	89,69 %	94,81 %	89,23 %
Commune de Fleury-sur-Orne	89,11 %	91,01 %	88,38 %	90,32 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	93,96 %	94,29 %	93,37 %	93,72 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	81,66 %	84,39 %	79,11 %	82,82 %
Commune de Ouistreham	85,17 %	89,24 %	84,92 %	88,84 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	98,76 %	94,07 %	98,02 %	93,10 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	86,32 %	92,33 %	84,89 %	90,93 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	81,29 %	82,55 %	78,87 %	78,82 %
Ex-syndicat Cheux-Saint-Manvieu	86,45 %	85,97 %	84,83 %	84,89 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	88,76 %	86,55 %	86,51 %	84,33 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	89,44 %	86,81 %	89,14 %	86,53 %
Ex-syndicat Iffs-Bourguébus	92,35 %	89,54 %	91,83 %	88,88 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	97,25 %	95,41 %	91,96 %	86,51 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	79,13 %	77,56 %	77,72 %	75,54 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	96,92 %	88,52 %	96,47 %	88,04 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	98,43 %	95,75 %	98,17 %	95,49 %
Ex-syndicat Caen Ouest	88,69 %	82,14 %	87,91 %	81,44 %
Ex-syndicat Val d'Odon		88,41 %		87,64 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy		78,95 %		77,96 %
Ex-syndicat Source de Thaon		82,96 %		80,02 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	85,06 %	85,05 %	82,04 %	82,02 %

Depuis 2017, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2017	86,65 %
Année 2018	85,06 %
Année 2019	85,05 %



En 2019, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 85,05 %.

7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (*indicateur P105.3*) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

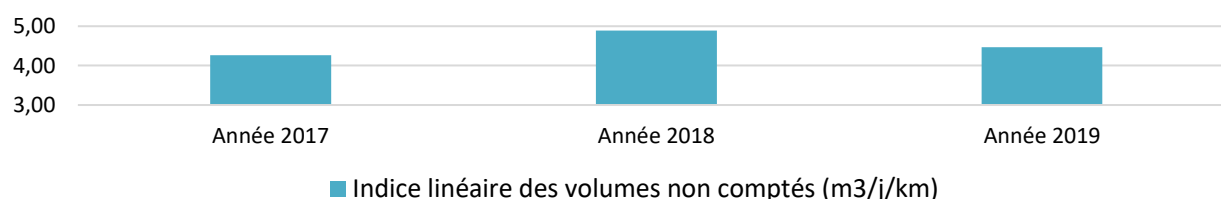
Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)		Variation
	2018	2019	
Commune de Bénouville	2,40	2,37	- 1,2 %
Commune de Biéville-Beuville	2,51	3,31	+ 31,9 %
Commune de Blainville-sur-Orne	5,13	4,24	- 17,3 %
Commune de Caen	12,22	11,57	- 5,3 %
Commune de Carpiquet	1,44	1,85	+ 28,5 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2,09	1,77	- 15,3 %
Commune d'Epron	0,84	1,79	+ 113,1 %
Commune de Fleury-sur-Orne	2,39	2,09	- 12,6 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3,29	3,06	- 7,0 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,87	2,22	- 22,6 %

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2018	2019	
Commune de Ouistreham	3,67	2,69	- 26,7 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	0,33	1,19	+ 260,6 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	1,88	1,07	- 43,1 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,63	2,69	+ 2,3 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,45	1,56	+ 7,6 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,74	2,08	+ 19,5 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,82	2,35	+ 29,1 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	1,54	2,19	+ 42,2 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	0,94	1,55	+ 64,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,91	8,38	+ 21,3 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,39	1,48	+ 279,5 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	0,35	0,85	+ 142,9 %
Ex-syndicat Caen Ouest	1,92	2,98	+ 55,2 %
Ex-syndicat Val d'Odon		0,88	
Ex-syndicat Région d'Evrecy		2,00	
Ex-syndicat Source de Thaon		2,28	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,89	4,47	- 8,6 %

Depuis 2017, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2017	4,26 m ³ /j/km	
Année 2018	4,89 m ³ /j/km	+ 14,8 %
Année 2019	4,47 m ³ /j/km	- 8,6 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 4,47 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

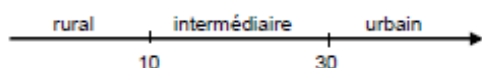
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)		Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2018	2019	2019		2019
Commune de Bénouville	0,85	0,86	17	Intermédiaire	Bon
Commune de Biéville-Beuville	2,43	3,25	12	Intermédiaire	Bon
Commune de Blainville-sur-Orne	4,96	4,06	51	Urbain	Bon
Commune de Caen	11,91	11,26	51	Urbain	Moyen
Commune de Carpiquet	1,38	1,78	17	Intermédiaire	Bon
Commune de Cormelles-le-Royal	2,02	1,69	19	Intermédiaire	Bon
Commune d'Epron	0,66	1,72	15	Intermédiaire	Bon
Commune de Fleury-sur-Orne	2,24	1,94	20	Intermédiaire	Bon
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3,13	2,91	48	Urbain	Bon
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,63	2,10	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	3,61	2,60	22	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	0,20	1,02	16	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	1,70	0,90	11	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,57	2,61	12	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,37	1,45	9	Rural	Bon
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,45	1,79	12	Intermédiaire	Bon
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,77	2,30	15	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	1,44	2,06	18	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	0,85	1,46	30	Urbain	Bon
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,81	8,19	28	Intermédiaire	Insuffisant
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,34	1,42	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	0,30	0,80	18	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Caen Ouest	1,80	2,86	13	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Val d'Odon		0,82	6	Rural	Bon

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2018	2019	2019		2019
Ex-syndicat Région d'Evrecy		1,91	7	Rural	Bon
Ex-syndicat Source de Thaon		2,19	11	Intermédiaire	Bon
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,70	4,30	24	Intermédiaire	Bon

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon	
60	75	85		réseau urbain
55	70	80		réseau intermédiaire
50	65	75		réseau rural

Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

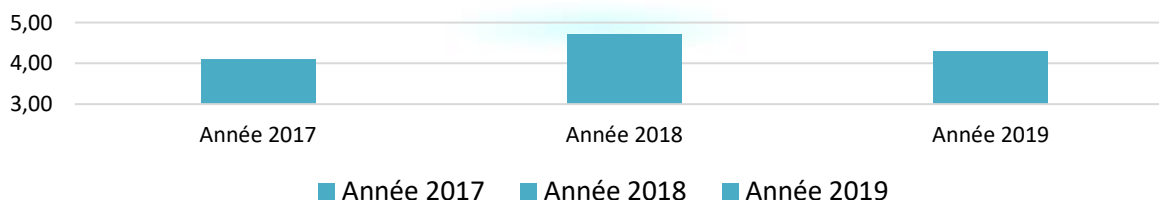
mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2017, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2017	4,09 m ³ /j/km	Bon	
Année 2018	4,70 m ³ /j/km	Bon	+ 14,9 %
Année 2019	4,30 m ³ /j/km	Bon	- 8,5 %

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2019, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 4,30 m³/j/km.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2019 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Biéville-Beuville	10	0	100 %	11	0	100 %
Blainville - Bénouville	15	0	100 %	16	0	100 %
Carpiquet	9	0	100 %	10	0	100 %
Cormelles-le-Royal	13	0	100 %	15	0	100 %
Epron	8	0	100 %	10	0	100 %
Ouistreham	23	0	100 %	25	0	100 %
Hameau neuf	2	0	100 %	2	0	100 %
Rots Bretteville-l'Orgueilleuse	17	0	100 %	19	0	100 %
Saint-Contest	14	0	100 %	16	0	100 %
Cheux - Saint-Manvieu	9	0	100 %	10	0	100 %
Démouville	10	0	100 %	11	0	100 %
Evrecy	10	0	100 %	11	0	100 %
Sainte-Honorine-du-Fay	13	0	100 %	14	0	100 %
Louvigny à Grainville	42	0	100 %	45	0	100 %
Thaon	13	0	100 %	14	0	100 %
Anguerny - Saint-Aubin d'Arquenay	16	0	100 %	18	0	100 %
Bougy Gavrus	10	0	100 %	11	0	100 %
Jeunes parcs	3	0	100 %	3	0	100 %
Saint-Martin	3	0	100 %	3	0	100 %
Fontenay Bourguébus	19	0	100 %	22	0	100 %
Ifs	24	0	100 %	26	0	100 %
Longchamp	3	0	100 %	3	0	100 %
Cuerville	9	0	100 %	10	0	100 %
Zone haute Vaucelles - Caen	52	0	100 %	53	0	100 %
Zone basse - Caen	50	1	98 %	52	0	100 %
Zone surélevée Nord-Ouest- Caen	26	0	100 %	28	0	100 %
Zone surpressée - Caen	20	0	100 %	22	0	100 %
Zone haute - Caen	37	1	97,3 %	41	0	100 %
Zone surélevée Nord-Est - Caen	31	0	100 %	33	0	100 %
Fleury	11	0	100 %	12	0	100 %
Lion	11	0	100 %	12	0	100 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Bourgs	14	0	100 %	16	0	100 %
Plages	10	0	100 %	11	0	100 %
Mondeville - Giberville	23	0	100 %	26	0	100 %
Plateau Colombelles	15	0	100 %	17	0	100 %
Hérouville	46	0	100 %	52	0	100 %
Sannerville	5	0	100 %	6	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	646	2	99,69 %	706	0	100 %

Au cours de l'année 2019, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC (1 352 *prélèvements réalisées*), deux (2) non-conformités ont été enregistrées.

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Unité de distribution concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Date du contrôle	Paramètres	Teneur constatée	Seuil de qualité
Zone basse - Caen	1	Bactériologique	28 octobre	Entérocoques /100 mL-MS	1 n/(100mL)	0 n/(100mL)
Zone haute - Caen	1		28 octobre			

mL-MS : millilitre - matière sèche

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2015, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

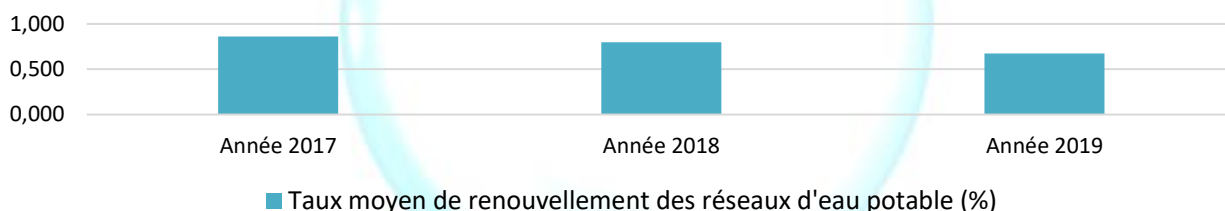
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2015	13,19	
Année 2016	28,59	+ 116,7 %
Année 2017	7,925	- 72,3 %
Année 2018	7,570	- 4,5 %
Année 2019	12,314	+ 62,7 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 69,589 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2017, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2017	0,863 %
Année 2018	0,796 %
Année 2019	0,675 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



Dans ce cadre, pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,675 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre (µg/l). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

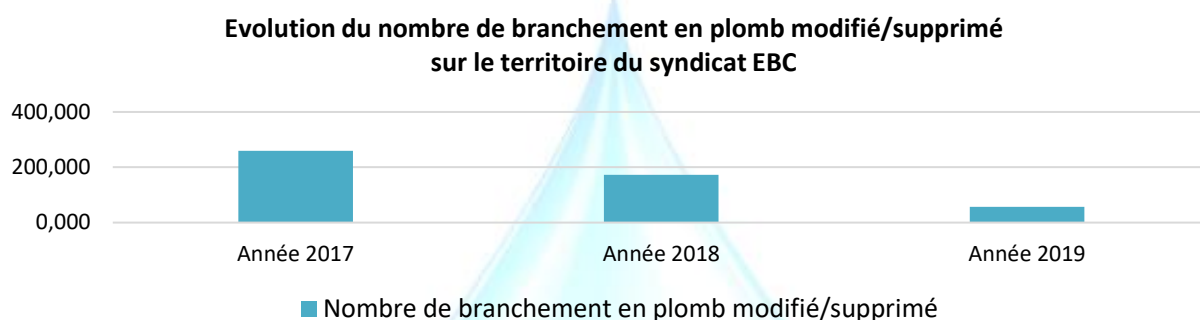
Au regard des données actuelles et d'un marché portant renouvellement des branchements en plomb en cours de préparation en 2019, le nombre de ces branchements n'est pas exhaustif. Une mise à jour de l'inventaire des branchements a été réalisé avec les exploitants.

Pour l'année 2019, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Commune de Bénouville	907	0	0 %	0	0 %
Commune de Biéville-Beuville	1 600	1	0,1 %	58	3,6 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 208	0	0 %	0	0 %
Commune de Caen	16 351	56	0,3 %	5 438	33,3 %
Commune de Carpiquet	1 503	0	0 %	65	4,3 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 087	0	0 %	0	0 %
Commune de Epron	564	0	0 %	0	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1 396	0	0 %	2	0,1 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	3 544	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	9 876	0	0 %	38	0,4 %
Commune de Ouistreham	5 066	0	0 %	19	0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 402	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	940	0	0 %	2	0,2 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	3 952	0	0 %	55	1,4 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 234	0	0 %	0	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 801	0	0 %	3	0,1 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 463	0	0 %	3	0,2 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 317	0	0 %	11	0,2 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	4 398	0	0 %	38	0,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	7 295	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	480	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	806	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 790	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 083	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2 941	0	0 %	53	1,8 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 805	0	0 %	6	0,1 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	88 809	57	0,1 %	5 791	6,5 %

Depuis 2017, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés
Année 2017	78 046	259
Année 2018	78 964	173
Année 2019	88 809	57



En 2019, cinquante-sept (57) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de 5 791 représentant alors 6,5 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

En 2019, le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné est différent en fonction de l'exploitant/délégataire intervenant sur le territoire du syndicat EBC. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC est prévu ce qui sera de nature à homogénéiser ce délai.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2019, les données sont les suivantes :

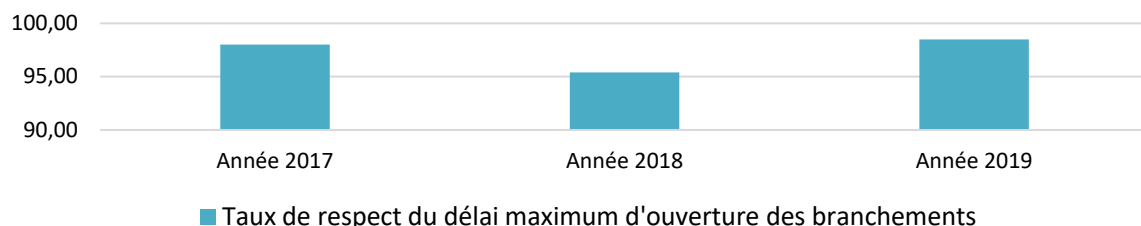
Territoire de distribution	Délai maximum d'ouverture des branchements (en jours)	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
		2018	2019
Commune de Bénouville	2	96,55 %	98,73 %
Commune de Biéville-Beuville	2	97,81 %	99,51 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2	95,24 %	100 %
Commune de Caen	1	100 %	100 %
Commune de Carpiquet	2	98,31 %	98,41 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2	97,64 %	100 %
Commune de Epron	2	100 %	97,67 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1	100 %	100 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	Pas de délai		
Ex-syndicat Région de Louvigny	2	96,63 %	98,49 %
Commune de Ouistreham	2	98,26 %	97,91 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2	96,67 %	95,15 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	Pas de délai		
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2	97,99 %	98,65 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2	98,62 %	96,09 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1	100 %	100 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1	100 %	100 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2	96,99 %	96,63 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	2	94,44 %	97,23 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1	100 %	100 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	2	100 %	100 %
Commune de Saint-Germain-La-Blanche-Herbe	1	100 %	100 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2	98,28 %	99,53 %
Ex-syndicat Val d'Odon	2		100 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2		100 %
Ex-syndicat Source de Thaon	2		98,14 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC		95,39 %	98,48 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2017, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2017	98,01 %
Année 2018	95,39 %
Année 2019	98,48 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2019, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 98,48 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

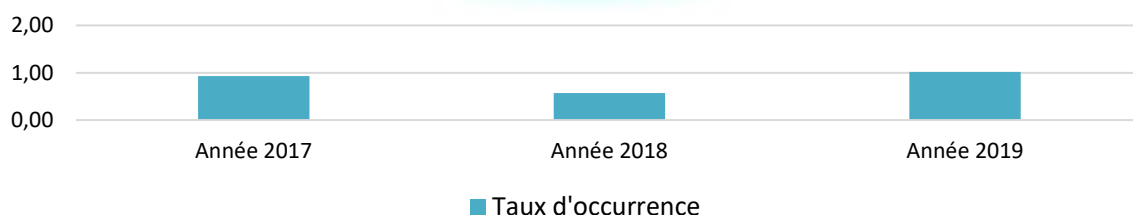
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2017, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2017	87		0,93 pour 1 000 abonnés
Année 2018	54	- 37,9 %	0,57 pour 1 000 abonnés
Année 2019	107	+ 50,5 %	1,02 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2019, 107 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 1,02 pour 1 000 usagers.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (*indicateur P155.1*) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Depuis 2017, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2017	65		
Année 2018	65		0 %
Année 2019	120		+ 54,2 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2017, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2017	0,70 pour 1 000 abonnés	
Année 2018	0,69 pour 1 000 abonnés	- 1,4 %
Année 2019	1,15 pour 1 000 abonnés	+ 66,7 %

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 1,15 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*indicateur P154.0*) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (*par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite*).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2018, ces factures avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Commune de Bénouville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	12 433,24	1 164,63	765,25
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	158 193	189 983	207 752
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,08 %	0,61 %	0,37 %
Commune de Biéville-Beuville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 049,12	1 051,56	1 798,98
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	277 999	299 284	307 887
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,74 %	0,35 %	0,58 %
Commune de Blainville-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	6 335,34	5 650,92	4 821
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	462 065	462 765	488 878
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,37 %	1,22 %	0,96 %
Commune de Caen	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	121 200	148 641	204 760
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 272 855	11 330 834	11 401 665
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,08 %	1,31 %	1,80 %
Commune de Carpiquet	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 172,36	1 710,45	1 720,35
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	299 912	312 795	300 212
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,39 %	0,55 %	0,57 %
Commune de Cormelles-le-Royal	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	500,72	0	3 972,52
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	236 468,00	655,55	-
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,21 %	0 %	1,82 %
Commune d'Epron	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	132,61	85,36	65,91
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	132 944	130 987	125 044
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,10 %	0,07 %	0,05 %
Commune de Fleury-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 290	7 349	9 172
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	520 883	550 292	585 902
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,82 %	1,34 %	1,57 %

Entité concernée		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Commune d'Hérouville-Saint-Clair et Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	15 727,47	194,67	19 124,33
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 712 065,20	1 743 979,81	1 611 477,85
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,58 %	0,01 %	1,19 %
Commune de Ouistreham	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	7 870,99	8 676,71	13 006
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 242 873	1 268 080	1 275 660
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,63 %	0,68 %	1,02 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	427,34	992,75	837,10
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	73 657	71 483	74 573
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,58 %	1,39 %	1,12 %
Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 329	5 926	4 132
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	195 158	195 158	194 767
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,19 %	3,04 %	2,12 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 713,19	2 246,20	2 582,28
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	440 030	424 377	429 180
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,39 %	0,53 %	0,60 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 247,77	3 459,59	6 851,40
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	859 538	843 314	868 546
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,08 %	0,41 %	0,79 %
Ex-syndicat Caen Ouest	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 352	4 451,65	4 710,97
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	666 309	651 375	680 584
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,35 %	0,68 %	0,69 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 115,23	1 755,49	1 748,11
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	270 033	280 734	262 256
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,78 %	0,63 %	0,67 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Colleville - Hermanville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 066	9 974	22 395
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	695 723	748 184	762 660
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,58 %	1,33 %	2,94 %

Entité concernée		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Lion-sur-Mer	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 304	3 042	8 743
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	346 651	375 375	363 123
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,66 %	0,81 %	2,41 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	12 164	17 867,83	16 277,71
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 622 000	1 600 685	1 639 058
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,75 %	1,12 %	0,99 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	21 149	14 483,75	19 022,01
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 602 287	2 581 770	2 658 002
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,81 %	0,56 %	0,72 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	5 909,18	11 299,02	10 926,22
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 273 256	1 027 379	1 289 508
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,46 %	1,10 %	0,85 %
Ex-syndicat Mondeville Colombelles - Giberville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	23 024	56 589	78 633
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 705 134	2 982 589	3 031 090
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,85 %	1,90 %	2,59 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville (voir commune d'Hérouville-Saint-Clair ci-avant)	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 057,49		
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	110 570,54		
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,77 %		
Ex-syndicat Val d'Odon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre			2 231,60
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année			339 267
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau			0,66 %
Ex-syndicat Source de Thaon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre			8 990,62
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année			1 175 795
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau			0,76 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre			9 054,29
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année			807 710
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau			1,12 %

16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur (*indicateur P109.0*) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service car il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (*fonds de solidarité logement - FSL, par exemple*) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (*notamment ceux qui sont liés au FSL*).

En 2019, 6 015,67 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0003 € / m³.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ **La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie**

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception (AVP). L'appel d'offres devrait être lancé courant 2020.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT.

➤ **La destruction des réservoirs sur tour situés sur les anciens sites de la SMN (Colombelles) et d'UFRAMEC (Cormelles-le-Royal - ex Moulinex)**

Les réservoirs de la SMN et d'UFRAMEC ne sont plus utilisés aujourd'hui. Des chutes de morceaux de béton ont été signalées par le prestataire SAUR. Leur démolition a eu lieu courant du mois de juillet 2019.

Le montant des travaux s'est élevé à 138 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sannerville**

Le réservoir de Sannerville a fait l'objet d'un diagnostic « génie civil » en avril 2019. Une étude a été lancée en juin 2019 pour définir les travaux à réaliser ainsi que leur enveloppe financière. Au vu du montant total d'une réhabilitation complète (555 000 € HT) et de l'état d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, il a été décidé de procéder aux travaux jugés essentiels, à savoir :

- La remise en sécurité et la mise aux normes des éléments de serrurerie (*garde-corps, échelles, ventilations...*),
- L'amélioration de la protection de l'accès au réservoir et au forage selon les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS - *remplacement de la clôture et du portail, remplacement de la trappe sur le regard de tête de forage...*),
- Le comblement du forage abandonné et la démolition du local technique,

- Le remplacement uniquement de la partie basse des colonnes montantes et descendantes, de l'extérieur jusqu'aux pièces en fonte situé au rez-de-chaussée pour la conduite d'alimentation et de distribution, y compris le remplacement de ces pièces et jusqu'à la canalisation PVC au niveau rez-de-chaussée pour la conduite de vidange / trop-plein,
- Le nettoyage de la sous-face de cuve (*enlèvement du dépôt verdâtre*).

La consultation des entreprises est prévue au mois de juin 2020 pour un début de travaux envisagé au mois de novembre 2020.

Le coût de ces travaux sont estimés à 150 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay**

Des chutes de morceaux de revêtement ont été observés sur le réservoir. L'ancien syndicat d'Evrecy a procédé à sa mise en sécurité par la pose d'une bâche de protection enveloppant la cuve. Lors du transfert de la compétence « eau potable » au syndicat EBC en 2019, il a été procédé à un diagnostic de l'ouvrage par les société Sixense pour la partie « structure », Chevalier Diag pour la partie « amiante - plomb » et Qualiconsult pour la partie « sécurité ». Le coût de ces diagnostics s'élève à 11 551 € HT.

A ce stade, l'estimation des travaux de réhabilitation sont évaluée à 370 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Amayé-sur-Orne	Pont du Coudray	240		29 500 €
Bénouville	Rue des Ecordières	79		41 000 €
Biéville-Beuville	Le Londel	387		98 200 €
	Rue Lympstone		88	27 900 €
Blainville-sur-Orne	Rue Duclos Avenue Leclerc	115		49 000 €
Caen	Rue Canchy	312		139 000 €
	Rue Gaston Lavaley	98		43 300 €
	Rue Bicoquet	557		350 000 €
	Place Letellier	260		67 100 €
	Rue Daniel Huet		90	28 900 €
	Allée Paul Héroult		50	15 000 €
	Rue Malfilatre et Haldot	465		139 000 €
	Rue du Puits Picard, rue de l'Epargne et avenue du Calvados	613		142 200 €
	Esplanade du Château	134		60 200 €

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Caen	Rue de la Rouvre et rue des Mésanges	105		46 000 €
Cairon	Route de Creully	433		91 800 €
Cuverville	Rue du Parc	266		82 500 €
Feuguerolles-Bully	Rue de Caen		33	5 400 €
Fleury-sur-Orne	Grande Rue (phase 2)	330		115 700 €
	Chemin de la Ferme Flambard		85	12 300 €
Gavrus	Rue de l'Eglise	471		181 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Rue Marie Curie	143		38 000 €
Lion-sur-Mer	Impasse des Jonquilles - Place des Tamaris - Rue Abbé Porte - Impasse de la Ferme	150		62 800 €
Mathieu	Rue du 7 Juin et rue Cagniard	136		40 300 €
Mondeville	Cour au Bois Passage Varin	75		34 500 €
	Route de Paris ZA Barrey	745		330 400 €
Mondrainville	Rue Saint Denis	50 ml et reprise de 25 branchements avec abandon de conduite		60 600 €
Ouistreham	Allée des Rouges Gorges		45	12 700 €
	Rue Emile Herblin	412		125 000 €
Rots	Echangeur du Hamel	165		96 300 €
Rots Secqueville-en-Bessin	Chemin de la Garenne		55	13 000 €
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Place des Canadiens	168		34 300 €
Sainte-Honorine-du-Fay	La Vallée Cotru	2 000		156 600 €
Soliers	Rue de la Résistance	90		29 800 €
Thue et Mue Cheux	Place Courteheuse	89		24 000 €
	Rue de Marchanville		133	35 200 €
Vacognes-Neully	Liaison réservoir Val de Joie	2 350		234 200 €
Val d'Arry Missy	Rue des Forges		42	4 700 €
Val d'Arry Noyers-Bocage	Rue des Ecoles	426		94 000 €
Vieux	Chemin des Papineaux	450		95 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		12 314	621	3 286 400 €

2. Les équipements de défense incendie situés sur la commune de Caen

Au total, ce sont trente (30) hydrants (*poteaux et/ou bouches incendie*) qui ont été renouvelés et un (1) poteau incendie a été créé pour un montant total de 84 000 € HT.

3. Les opérations du programme 2019 en cours au 31 décembre 2019 ou reportées sur l'exercice 2020 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2019/2020	Etudes 2019 - Travaux 2020
Opérations reportées	Etudes et travaux 2020 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Baron-sur-Odon	Chemin du Pataras	275 000 €
Bénouville	Rue du Bac du Port	120 000 €
Biéville-Beuville	Basse Rue	135 000 €
	Rue des Tailleurs de Pierre	240 000 €
Biéville-Beuville	Route de Mathieu	98 000 €
Blainville-sur-Orne	Impasse des Mercières Impasse des Chantiers Navals	74 000 €
Bretteville-sur-Odon	Sécurisation du R6	345 000 €
Bénouville Saint-Aubin-d'Arquenay	Construction d'un réservoir sur tour de 800m3 et création de conduites d'adduction et de distribution	2 500 000 €
Caen	Rue Pierre de Coubertin	110 000 €
Carpiquet	Route de Caumont	75 000 €
Carpiquet	Rue Bellevue	900 000 €
Colleville-Montgomery	Rue Bellamy	40 000 €
	Rue des Ecoles - Rue du Bocage - Rue du Tour de Ville	230 000 €
Epron	Rue Saint-Ursin	90 000 €
Grainville-sur-Odon	Rue du 15eme Régiment Ecossais	130 000 €
Hermanville-sur-Mer	Rue Hervé Leroy - Rue du bac du Port	205 000 €
Hermanville-sur-Mer	Rue d'Angerville - Rue Madame Spriet	177 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Hauts de Folie Porte 6	83 000 €
Maizet	Rue de la Fontaine	145 000 €
Maltot	Allée du clos de la France	51 000 €
May-sur-Orne	Rue Saint-Martin	63 000 €
Mondeville	Rue des Chasseurs	220 000 €
Mouen	Rue des Cotelettes	70 000 €
Saint-Contest	Rue du Stade	44 000 €
Sainte-Honorine-du-Fay	Rue de la Poste - Rue Swim Bridge - Rue de l'église Rue du Tour de Ville	270 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Soliers	Rue des Bréhols	100 000 €
Vieux	Rue Louise Houlbey	77 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		6 897 000 €

4. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2019-2020	Etudes 2019 - Travaux 2020
Opérations reportées	Etudes et travaux 2020 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Bretteville-sur-Odon	Rue de l'Avenir - Rue du Vallon	210 000 €
Caen	Rue de Calix	260 000 €
Caen	Rue Canchy - Rue du Belvédère	130 000 €
	Clos Joli (Phase 2)	176 000 €
	Boulevard Detolle	127 000 €
Caen	Rue Aristide Briand - Caserne Martin	190 000 €
	Rue Charles Léandre - Rue Saint-Gabriel - Rue d'Hastings - Rue Barbey d'Aurevilly	390 000 €
Caen	Rue d'Auge	1 400 000 €
Caen	Rue du Général Moulin	170 000 €
	Rue de l'Oratoire - Rue Général Giraud	155 000 €
Colombelles	Rue Diderot - Rue Jean Moulin	170 000 €
Démouville/Giberville	Rue de la Montagne	60 000 €
Giberville	ZA du Martray	400 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Rue Abbé Alix - Rue Quesnel	330 000 €
Hérouville-Saint-Clair	CC Grande Delle (DMOA HSC)	60 000 €
Iffs	Desserte Centre Pénitentiaire	150 000 €
Iffs	Rues de Berry, Poitou et Languedoc	450 000 €
Ouistreham	Avenue de la Plage - Rue de la Heve	540 000 €
	Quartier des Charmettes	400 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		5 308 000 €

5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2017, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2017	4 112 857 €		336 816 €	8,2 %	0 €
Exercice 2018	3 838 378 €	- 6,7 %	114 255 €	2,9 %	0 €
Exercice 2019	2 774 899 €	- 27,7 %	157 170 €	5,7 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

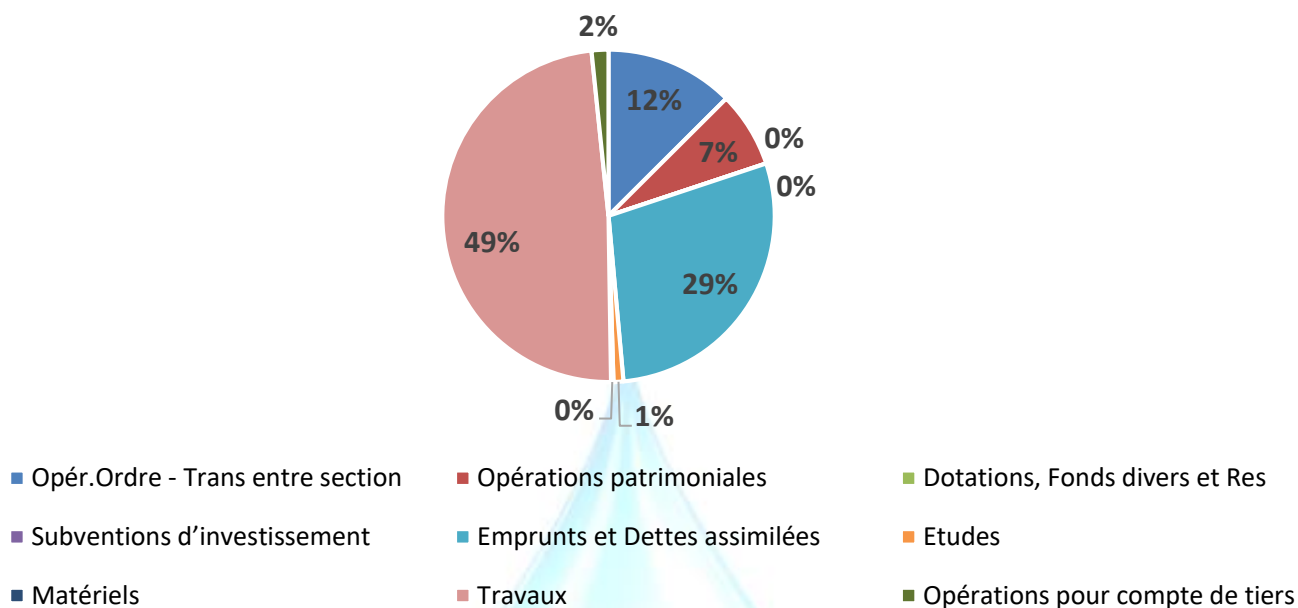
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	250 000	0	250 000	0	932 000	715 357
Opérations patrimoniales	1 032 649,13	988 103	1 150 000	100 371	1 150 000	420 434
Dotations, Fonds divers et Res	2 220 026	2 220 026	325 741	268 007	0	0
Subventions d'investissement	0	0	209 600	209 600	0	0
Emprunts et Dettes assimilées	1 600 000	1 054 600	1 555 000	1 384 381	1 657 100	1 636 876
Etudes	105 000	12 368	168 125	31 424	378 200	54 709
Matériels	0	0	20 000	186	23 285	13 495
Travaux	10 987 739	4 112 857	13 252 910	3 838 378	21 394 628	2 774 899
Opérations pour compte de tiers	237 123	74 765	140	139	93 512	93 512
TOTAL	15 399 888	8 462 718	16 931 516	5 832 486	25 628 724	5 709 283

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

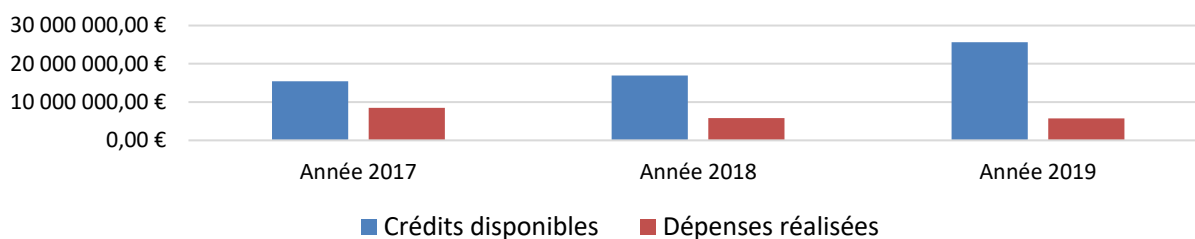
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 22,8 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement



Recettes d'investissement - En euros (€)

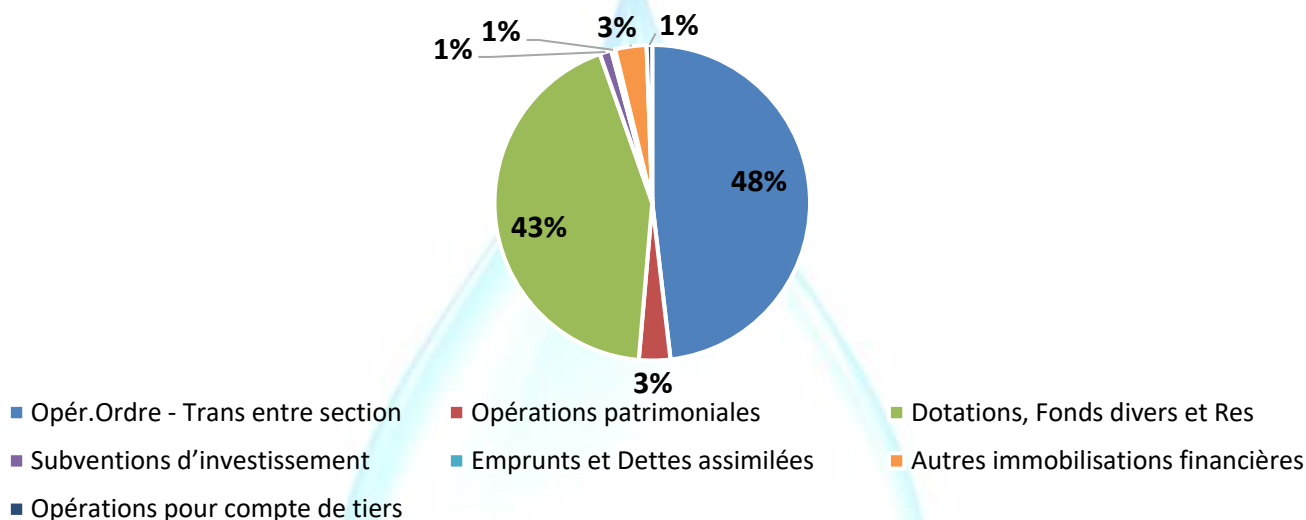
Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	1 865 775	0	1 865 775	0	6 297 789	6 297 789
Opérations patrimoniales	1 000 000	988 103	1 150 000	100 371	1 150 000	420 434
Dotations, Fonds divers et Res	0	0	6 410 146	6 410 146	5 655 972	5 655 972
Subventions d'investissement	1 534 402	336 817	174 622	146 943	37 846	157 170
Emprunts et Dettes assimilées	5 512 684	0	274 700	222 284	7 415 950	52 400
Autres immobilisations financières	1 058 109	988 103	1 569 405	100 371	1 785 200	420 434

Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opérations pour compte de tiers	879 955	0	739 234	736 711	74 903	74 903
TOTAL	11 850 926	2 313 023	12 183 883	7 716 826	22 417 660	13 079 102

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

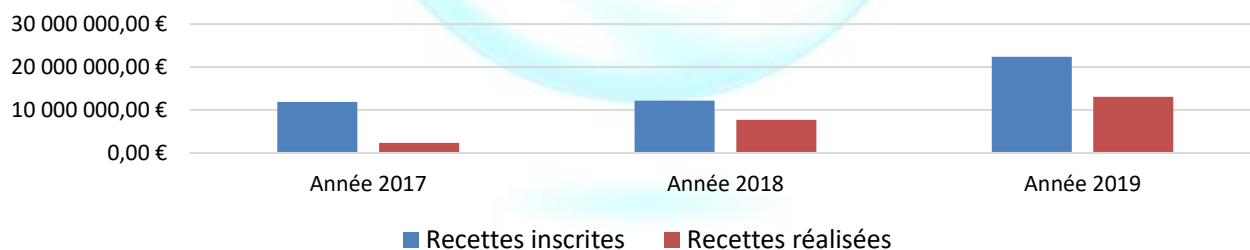
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 58,3 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



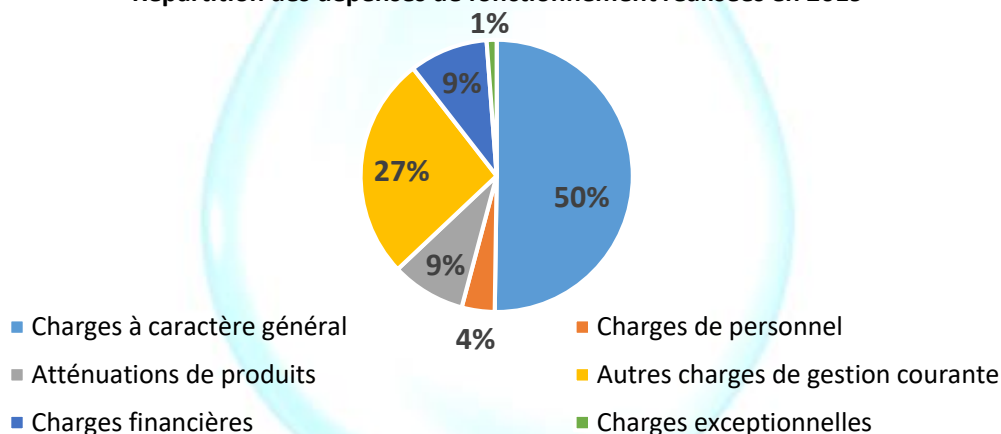
Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 6 297 789 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	2 814 860	2 272 319	2 924 760	3 248 805	3 358 860	2 878 718
Charges de personnel	362 000	249 121	332 700	232 586	267 200	224 439
Atténuations de produits	485 000	57 639	970 000	417 349	513 000	505 671
Autres charges de gestion courante	1 466 550	1 380 554	1 507 700	1 454 208	1 532 700	1 519 201
Charges financières	631 200	358 738	631 200	537 057	470 000	534 785
Charges exceptionnelles	37 350	9 136	85 000	294 658	85 000	68 212
TOTAL	5 796 960	4 327 507	6 451 360	6 184 663	6 226 760	5 731 026

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

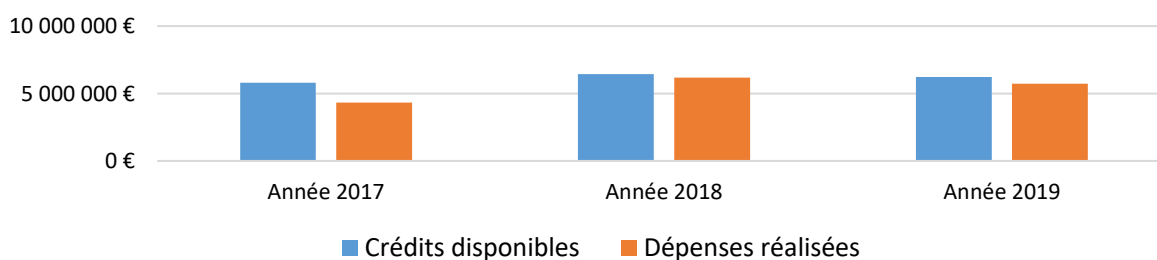
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 92 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

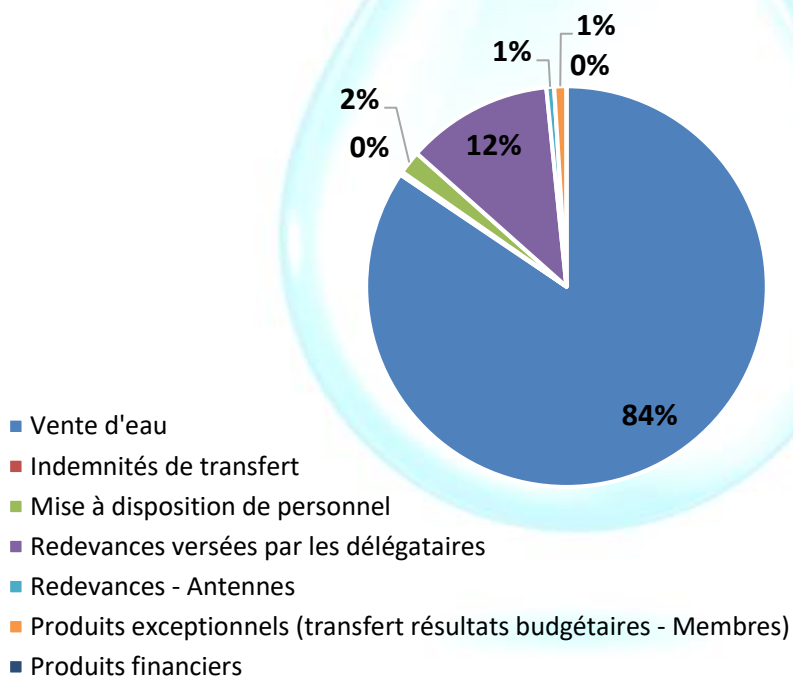
Evolution des dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - En €						
Libellé	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	6 095 300	10 365 328	9 258 000	8 237 081	9 273 000	10 126 998
Indemnités de transfert	0	70 860	50 000	48 022	26 000	30 661
Mise à disposition de personnel	283 500	236 754	283 500	232 401	250 000	224 397
Redevances versées par les délégataires	1 270 000	1 285 420	1 300 000	1 326 609	1 370 000	1 417 438
Redevances - Antennes	0	18 040	95 000	28 538	95 000	74 775
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	0	1 245 238	0	639 926	100 000	118 175
Produits financiers	0	1 651	1 700	54	0	0
TOTAL	7 648 800	13 223 291	10 988 200	10 512 632	11 114 000	11 992 443

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 sont réparties de la manière suivante :

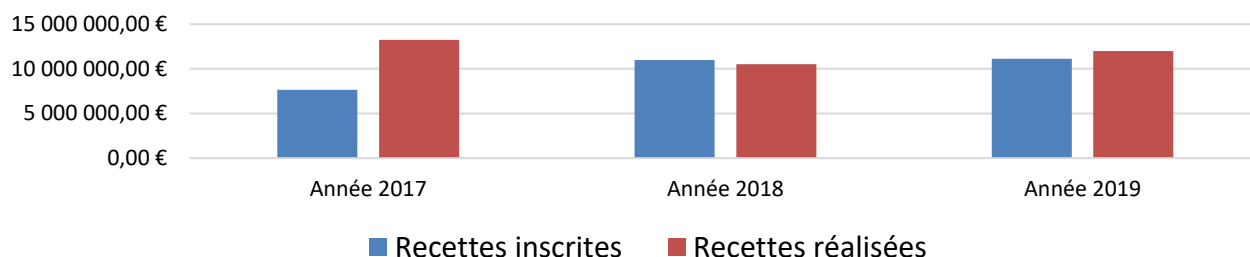
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2019



Au cours de l'exercice 2019, 107,9 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2017 à 2019 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2019, 48 contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 17 001 423 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
Année 2017	16 854 327	1 054 600	358 738
Année 2018	15 797 784	1 384 381	537 056,71
Année 2019	17 001 423	1 636 875	534 785

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
Année 2017	18 854 327,52	8 895 785,57	1,89
Année 2018	15 797 784	4 327 968,28	3,65
Année 2019	17 001 423	6 261 417	2,71

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans et neuf (9) mois.



V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 2 avril 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m3) hors taxe (HT)	Variation
Année 2015	Au 1er janvier	0,050 €	+ 0,052 €
	Au 1er juillet	0,060 €	
Année 2016	Au 1er janvier	0,080 €	
Année 2017	Au 1er janvier	0,080 €	
	Au 1er mars	0,10 €	
Année 2018	Au 1er janvier	0,10 €	
Année 2019	Au 1er juillet	0,102 €	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement...*).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m3)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m3 (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances « préservation des ressources » et « pollution » de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m3 sont les suivants :

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Part variable De 1 à 60 m3	0,03	1,80	0,03	1,80	0,03	1,80
Part variable De 61 à 120 m3	0,15	9,00	0,15	9,00	0,15	9,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	30,47	30,47	31,32	31,32	32,02	32,02
Part variable Importation	0,6357	76,284	0,6357	76,284	0,6383	76,596
Part variable Distribution	0,0429	5,148	0,0441	5,292	0,045	5,4
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,4	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,042	5,04	0,0589	7,068	0,065	7,8
TOTAL HT		194,14		192,36		194,22
TVA	5,5 %	10,68	5,5 %	10,58	5,5 %	10,68
TOTAL TTC		204,82		202,94		204,90
Au m3		1,71		1,69		1,71

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39
Part variable	0,4509	54,11	0,4509	54,11	0,4509	54,11
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	27,7	27,70	28,23	28,23	28,84	28,84
Part variable Distribution	0,482	57,84	0,491	58,92	0,502	60,24
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		223,44		220,25		222,18
TVA	5,5 %	12,29	5,5 %	12,11364	5,5 %	12,21979
TOTAL TTC		235,73		232,36		234,40
Au m3		1,96		1,94		1,95

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,70	12,70	12,70	12,70	12,7	12,7
Part variable De 0 à 60 m3	0,5236	31,416	0,5236	31,416	0,5236	31,42
Part variable De 61 à 120 m3	0,5281	31,686	0,5281	31,686	0,5281	31,69
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	13,35	13,35	13,49	13,49	13,78	13,78
Part variable Distribution	0,2344	28,128	0,2369	28,428	0,242	29,04
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,420	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,055	6,60	0,055	6,6	0,059	7,08
TOTAL HT		183,88		181,92		183,30
TVA	5,5 %	10,11	5,5 %	10,01	5,5 %	10,08
TOTAL TTC		193,99				193,38
Au m3		1,64				1,61

Commune de Caen (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,1193	14,316	0,1217	14,604	0,1231	14,772
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,1	12,00	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	38,16	38,16	38,94	38,94	39,4	39,4
Part variable Distribution	0,739	88,68	0,7538	90,456	0,763	91,552
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0838	10,06	0,0838	10,056	0,0838	10,056
TOTAL HT		213,61		211,66		213,38
TVA	5,5 %	11,75	5,5 %	11,64	5,5 %	11,74
TOTAL TTC		225,36		223,30		225,12
Au m3		1,88		1,86		1,88

Commune de Carpiquet (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,68	81,60	0,68	81,60	0,68	81,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	17,34	17,34	17,74	17,74	18,12	18,12
Part variable Distribution	0,2044	24,528	0,2091	25,092	0,2136	25,632
Abonnement location	10,98	10,98	11,24	11,24	11,48	11,48
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		196,85		193,27		194,43
TVA	5,5 %	10,83	5,5 %	10,63	5,5 %	10,69
TOTAL TTC		207,67		203,90		205,13
Au m3		1,73		1,70		1,71

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28
Part variable	0,88	105,60	0,88	105,60	0,88	105,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,1	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	20,20	20,20	20,48	20,48	20,83	20,83
Part variable Distribution	0,1794	21,528	0,1819	21,828	0,1849	22,188
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		219,01		214,79		215,50
TVA	5,5 %	12,05	5,5 %	11,81	5,5 %	11,85
TOTAL TTC		231,05		226,60		227,35
Au m3		1,93		1,89		1,89

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34
Part variable	0,44	52,80	0,44	52,80	0,44	52,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	33,86	33,86	34,36	34,36	37,74	34,74
Part variable Distribution	0,7127	85,524	0,7231	86,772	0,7309	87,71
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0879	10,548	0,08	9,60	0,08	9,60
TOTAL HT		251,47		247,47		248,79
TVA	5,5 %	13,83	5,5 %	13,61	5,5 %	13,68
TOTAL TTC		265,30		261,08		262,47
Au m3		2,21		2,18		2,19

Commune d'Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24
Part variable	1,1947	143,364	1,1947	143,364	1,1947	143,364
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		223,00		218,20		218,20
TVA	5,5 %	12,27	5,5 %	12,00	5,5 %	12,00
TOTAL TTC		235,27		230,21		230,21
Au m3		1,96		1,92		1,92

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Part variable De 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,45	27,00	0,45	27,00
Part variable De 61 à 120 m3	0,57	34,20	0,57	34,20	0,57	34,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	32,33	32,33	32,87	32,87	33,47	33,47
Part variable Distribution	0,6598	79,176	0,6707	80,484	0,683	81,96
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,095	11,40	0,105	12,60	0,105	12,60
TOTAL HT		247,51		245,75		247,83
TVA	5,5 %	13,61	5,5 %	13,52	5,5 %	13,63
TOTAL TTC		261,12		259,27		261,46
Au m3		2,18		2,16		2,18

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08
Part variable	0,51	61,20	0,51	61,20	0,51	61,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	11,98	11,98	12,26	12,26	12,51	12,51
Part variable Distribution	0,396	47,52	0,405	48,60	0,413	49,56
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		191,18		187,74		188,95
TVA	5,5 %	10,51	5,5 %	10,33	5,5 %	10,39
TOTAL TTC		201,69		198,07		199,34
Au m3		1,68		1,65		1,66

Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Part variable	0,11	13,20	0,11	13,20	0,11	13,2
Part Syndicale EBC – Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	38,42	38,42	39,20	39,20	39,56	39,56
Part variable Distribution	0,8165	97,98	0,8331	99,972	0,8406	100,872
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,005	0,60	0,005	0,60	0,005	0,6
TOTAL HT		220,60		218,57		219,83
TVA	5,5 %	12,13	5,5 %	12,02	5,5 %	12,09
TOTAL TTC		232,73		230,59		231,92
Au m3		1,94		1,92		1,93

Territoire de l'Ex-syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56
Part variable	0,381	45,72	0,381	45,72	0,381	45,72
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,01	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	18,41	18,41	18,75	18,75	19,18	19,18
Part variable Distribution	0,3058	36,696	0,3115	37,38	0,3186	38,232
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0591	7,092	0,055	6,60	0,055	6,6
TOTAL HT		196,88		192,61		193,89
TVA	5,5 %	10,83	5,5 %	10,59	5,5 %	10,66
TOTAL TTC		207,71		203,20		204,56
Au m3		1,73		1,69		1,70

Territoire de l'Ex-syndicat Sannerville - Touffréville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,60	21,60	21,60	21,60	21,60	21,60
Part variable	1,13	135,60	1,13	135,60	1,13	135,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,29	34,80	0,29	34,80	0,29	34,80
TOTAL HT		249,60		249,60		249,60
TVA	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73
TOTAL TTC		263,33		263,33		263,33
Au m3		2,19		2,19		2,19

Territoire de l'Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16
Part variable	0,5774	69,288	0,5774	69,288	0,5774	69,288
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	24,27	24,27	24,75	24,75	25,42	25,42
Part variable Distribution	0,534	64,08	0,544	65,28	0,559	67,08
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,4	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,1064	12,768	0,092	11,04	0,1044	12,528
TOTAL HT		241,97		237,12		241,08
TVA	5,5 %	13,31	5,5 %	13,04	5,5 %	13,26
TOTAL TTC		255,27		250,16		254,34
Au m3		2,13		2,08		2,12

Territoire de l'Ex-syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Part variable	0,328	39,36	0,328	39,36	0,328	39,36
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	16,11	16,11	16,42	16,42	16,75	16,75
Part variable Distribution	0,895	107,4	0,912	109,44	0,93	111,6
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,09	10,80	0,11	13,20	0,10	12,00
TOTAL HT		241,07		241,02		242,31
TVA	5,5 %	13,26	5,5 %	13,26	5,5 %	13,33
TOTAL TTC		254,33		254,28		255,64
Au m3		2,12		2,12		2,13

Territoire de l'Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,90	10,90	10,90	10,90	10,90	10,90
Part variable	0,81	97,20	0,81	97,20	0,81	97,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,88	39,88	40,83	40,83	41,81	41,81
Part variable Distribution	0,3501	42,012	0,3584	43,008	0,367	44,04
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		252,39		249,54		251,55
TVA	5,5 %	13,88	5,5 %	13,72	5,5 %	13,84
TOTAL TTC		266,27		263,26		265,39
Au m3		2,22		2,19		2,21

Territoire de l'Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Colleville - Hermanville (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,27	0,1856	22,272	0,1856	22,272
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	48,00	48,00	48,84	48,00	50,02	50,02
Part variable Distribution	0,98	117,60	0,996	119,52	1,02	122,40
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,94	0,0912	10,944	0,0912	10,944
TOTAL HT		267,34		264,46		269,36
TVA	5,5 %	14,70	5,5 %	14,55	5,5 %	14,81
TOTAL TTC		282,04		279,00		284,17
Au m3		2,35		2,33		2,37

Territoire de l'Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Lion-sur-Mer (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,272	0,1856	22,272	0,1856	22,27
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	47,98	47,98	48,84	48,84	49,96	49,96
Part variable Distribution	0,9786	117,432	0,996	119,52	1,0193	122,32
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,944	0,0912	10,944	0,066	7,92
TOTAL HT		267,34		265,30		266,19
TVA	5,5 %	14,70	5,5 %	14,59	5,5 %	14,64
TOTAL TTC		282,04		279,89		280,83
Au m3		2,35		2,33		2,34

Territoire de l'Ex-syndicat Ifs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Part variable De 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,44	44,00	0,44	44,00
Part variable De 101 à 120 m3	0,52	10,40	0,52	10,4	0,52	10,40
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	40,72	40,72	42,96	42,96	43,46	43,46
Part variable	0,6268	75,216	0,6613	79,356	0,6691	80,292
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,4	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		244,74		246,32		247,75
TVA	5,5 %	13,46	5,5 %	13,55	5,5 %	13,63
TOTAL TTC		258,20		259,86		261,38
Au m3		2,15		2,17		2,18

Territoire de l'Ex-syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50
Part variable	0,591	70,92	0,6394	76,728	0,6394	76,728
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,60	37,60	38,06	38,06	38,83	38,83
Part variable	0,771	92,52	0,731	87,72	0,746	89,52
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036	0,0003	0,036
TOTAL HT		294,98		291,64		294,21
TVA	5,5 %	16,22	5,5 %	16,04	5,5 %	16,18
TOTAL TTC		311,20		307,68		310,40
Au m3		2,59		2,56		2,59

Commune de Cormelles-le-Royal (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	15,24	15,24	10,24	10,24	10,24	10,24
Part variable	0,77	92,40	0,511	61,32	0,511	61,32
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	0	0	5,06	5,06	5,16	5,16
Part variable Distribution	0	0	0,2622	31,464	0,2675	32,1
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation Ressources en eau					0,0003	0,036
TOTAL HT		170,04		165,68		166,46
TVA	5,5 %	9,35	5,5 %	9,11	5,5 %	9,16
TOTAL TTC		179,39		174,80		175,61
Au m3		1,49		1,46		1,46

* La commune de Cormelles-le-Royal a intégré, au 1^{er} janvier 2019, le périmètre de la convention de DSP applicable sur le territoire de l'Ex-syndicat de la région de Louvigny

Territoire de l'Ex-syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28
Part variable De 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,43	25,80	0,43	25,80
Part variable De 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,46	27,60	0,46	27,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	41,00	41,00	41,34	41,34	42,07	42,07
Part variable	0,747	89,64	0,753	90,36	0,766	91,92
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL HT		252,72		248,98		251,27
TVA	5,5 %	13,90	5,5 %	13,69	5,5 %	13,82
TOTAL TTC		266,62		262,67		265,09
Au m3		2,22		2,19		2,21

Territoire de l'Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82
Part variable	0,3961	47,53	0,3961	47,53	0,3961	47,53
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	23,24	23,24	25,36	25,36	25,22	25,22
Part variable	0,8062	96,74	0,8798	105,58	0,8748	104,97
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,42	50,40	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1048	12,58	0,1048	12,58	0,1048	12,58
TOTAL HT		246,31		252,46		251,72
TVA	5,5 %	13,55	5,5 %	13,89	5,5 %	13,84
TOTAL TTC		259,86		266,35		265,56
Au m3		2,17		2,22		2,21

Territoire de l'Ex-syndicat Région d'Evrecy (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement					25,00	25,00
Part variable de 1 à 50					0,89	44,50
Part variable de 50 à 120					1,13	79,10
Part Syndicale EBC Production						0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement					42,55	42,55
Part variable					0,7344	88,13
Abonnement Location						0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution					0,38	45,60
Préservation des ressources en eau						0
TOTAL HT						324,88
TVA					5,5 %	17,87
TOTAL TTC						342,75
Au m3						2,86

Territoire de l'Ex-syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement					26,20	26,20
Part variable					0,9884	118,61
Part Syndicale EBC Production					0,08	9,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement					31,14	31,14
Part variable					0,351	42,12
Abonnement Location					0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution					0,38	45,60
Préservation des ressources en eau					0,0125	1,50
TOTAL HT						274,77
TVA					5,5 %	15,11
TOTAL TTC						289,88
Au m3						2,42

Territoire de l'Ex-syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement					35,87	35,87
Part variable					0,8269	99,23
Part Syndicale EBC Production					0	
PART DELEGATAIRE						
Abonnement					58,40	58,40
Part variable					1,1167	134,00
Abonnement Location					0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution					0,38	45,60
Préservation des ressources en eau					0	0
TOTAL HT						373,10
TVA					5,5 %	20,52
TOTAL TTC						393,62
Au m3						3,28

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement					11,28	11,28
Part variable					0,39	46,80
Part Syndicale EBC Production					0	0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable					24,70	24,70
Abonnement Location					0,6513	78,16
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution					0,38	45,60
Préservation des ressources en eau					0,1011	12,13
TOTAL HT						218,67
TVA					5,5 %	12,03
TOTAL TTC						230,69
Au m3						1,92

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2020 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Cormelles-le-Royal	1,46	175,61
Commune de Blainville-sur-Orne	1,61	193,38
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,66	199,34
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,70	204,56
Commune de Bénouville	1,71	204,90
Commune de Carpiquet	1,71	205,13
Commune de Caen	1,88	225,12
Commune d'Epron	1,89	227,35
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1,92	230,21
Commune de Troarn	1,92	230,69
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	1,93	231,92
Commune de Biéville-Beuville	1,95	234,40
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,12	254,34
Ex-syndicat Caen Ouest	2,13	255,64
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2,18	261,38

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2020 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Ouistreham	2,18	261,46
Commune de Fleury-sur-Orne	2,19	262,47
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	2,19	263,33
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	2,21	265,09
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2,21	265,39
Ex-syndicat Mondeville - Colombelle - Giberville	2,21	265,56
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	2,37	284,17
Ex-syndicat Source de Thaon	2,42	289,88
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,59	310,40
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2,86	342,75
Ex-syndicat Val d'Odon	3,28	393,62



VI. LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (*loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1415-1-1 du code général des collectivités territoriales*), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectés au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (*actions de coopération ou d'aide au développement*) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

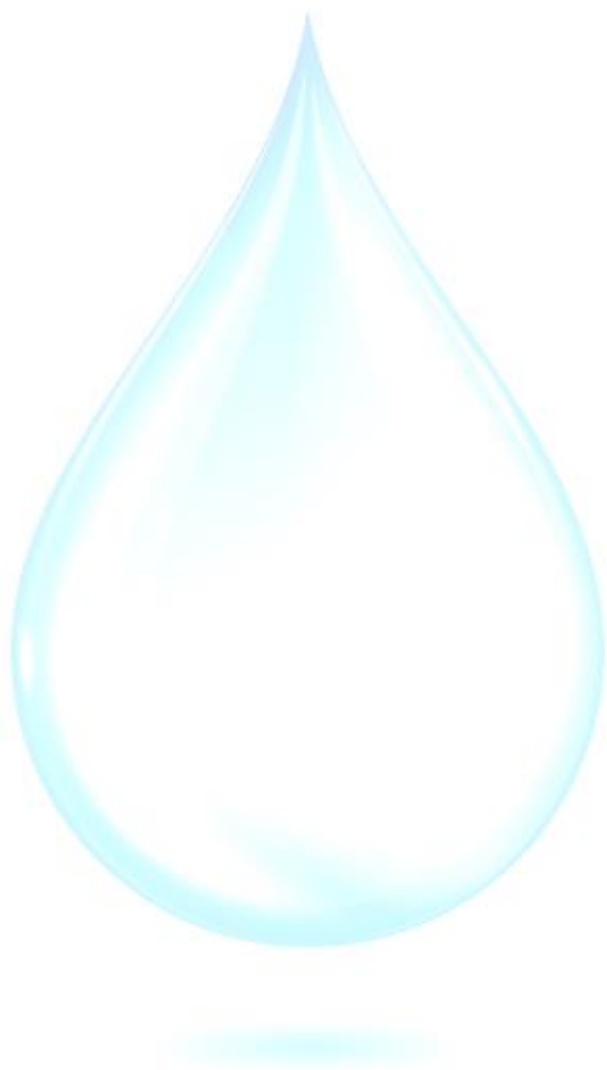
Lors du bureau syndical d'EBC en date du 20 novembre 2018, une nouvelle procédure a été adoptée avec la mise en place d'un règlement et d'un dossier-type.

En 2019, lors d'une séance en date du 19 novembre, le bureau syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
AAMABA	Village de Bongo et ses alentours - Cameroun	Alimentation en eau courante et potable de l'aire de santé du village et des habitants proches - Construction de 4 forages - Optimisation des points d'eau des aires scolaires et des habitations proches	8 000 €
EAU VIVE	Canton de Kornaka - Niger	Amélioration de l'accès à l'eau potable dans 2 villages - Transformation de 2 forages à pompe à motricité humaine en postes d'eau autonomes - Mise en place des dispositifs de gestion	7 740 €
LIGUEY	Village Idite - Sénégal	Accès à l'eau potable pour la population située dans une zone aride et reculée - Construction d'un mini forage	5 010 €
ENTRAIDE MEDICAL INTERNATIONALE	Village Agnam Lidoubé - Sénégal	Complément pour la construction du château d'eau (<i>raccordement du forage de 70 mètres réalisé en 2017</i>) Installation d'une pompe solaire - Réalisation d'un réservoir d'une capacité utile de 100 m3 pour stocker 70 % de la production journalière	7 000 €
FORAGES MALI	Village de Ségou et ses alentours (16 villages) - Mali	Mise en place de 7 pompes à motricité humaine (PMH), 4 systèmes hydrauliques villageois améliorés (SHVA) et 5 aménagements eau sommaire (AES)	8 000 €
MANGER POUR APPRENDRE	Dispensaire Saint-Roch Centre de soins enfants tuberculeux Fort Dauphin - Madagascar	Remplacement du groupe moto pompe thermique actuel fonctionnant au gasoil par une pompe solaire immergée - Construction d'une cuve de 30 m3 en béton armé - Alimentation en eau des lieux - Création de bornes fontaines	2 000 €
FRANCE MADAGASCAR	Mahasoa - Madagascar	Accès à l'eau - Construction d'un château d'eau de 2 500 litres alimenté par une pompe automatique, pour un ensemble de bâtiments scolaires (325 élèves)	3 100 €
Montant total des subventions accordées			40 850 €

Depuis 2017, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
Année 2017	3	22 000 €
Année 2018	0	0 €
Année 2019	7	40 850 €





VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Type d'indicateurs	Code réglementaire	Libellé	Données 2019	Numéro de page
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	292 304	p.72
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	26 prix différents compris entre 1,46 € et 3,28 €	p.114
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Variable en fonction de l'exploitant Entre 1 et 2 jours	p.95
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99 % (<i>production</i>) 99,69 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.90
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97 % (<i>production</i>) 100 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.90
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81/120 (<i>production</i>) 110 /120 (<i>distribution</i>)	p.55 et p.75
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,05 %	p.84
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,47 m3/j/km	p.86
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,30 m3/j/km	p.88
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,675 %	p.92
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,9 %	p.32
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	6 015,67 €	p.102
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,02 pour 1 000 abonnés	p.97
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,48 %	p.95
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6 ans (<i>production</i>) 2,71 ans (<i>distribution</i>)	p. 67 et p.112
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	25 taux différents compris entre 0,37 % et 2,94 %	p.98
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	1,15 pour 1 000 abonnés	p.98

**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION
DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



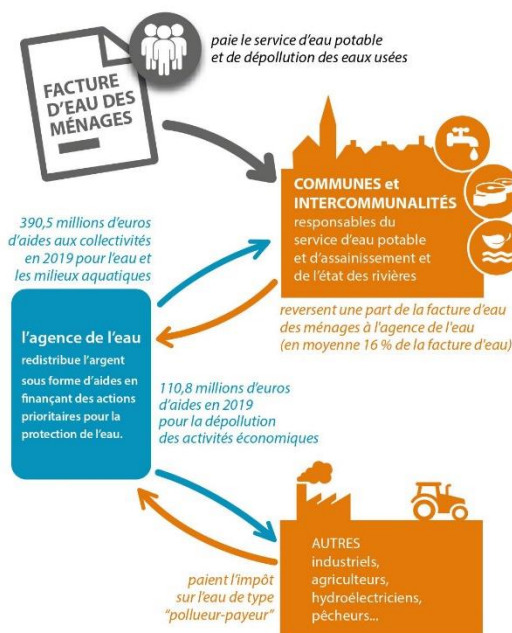
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie

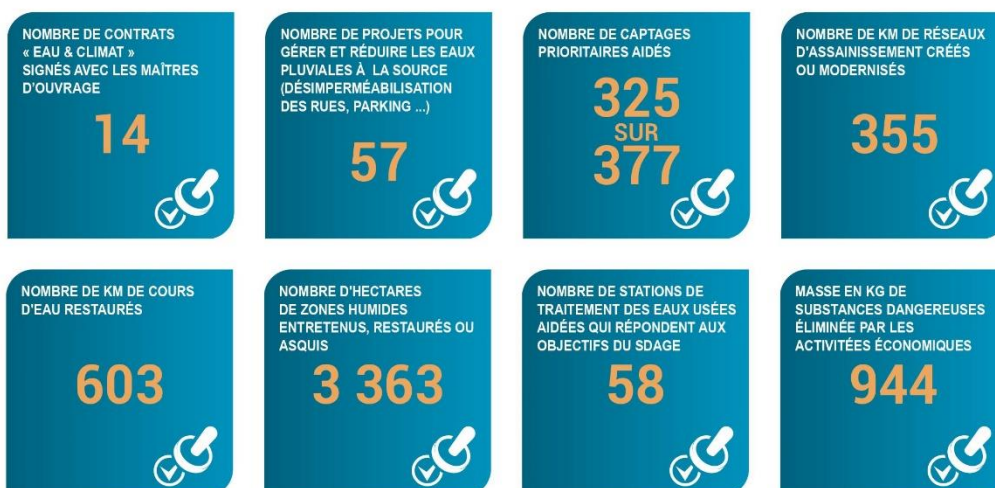


ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élèvent à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).



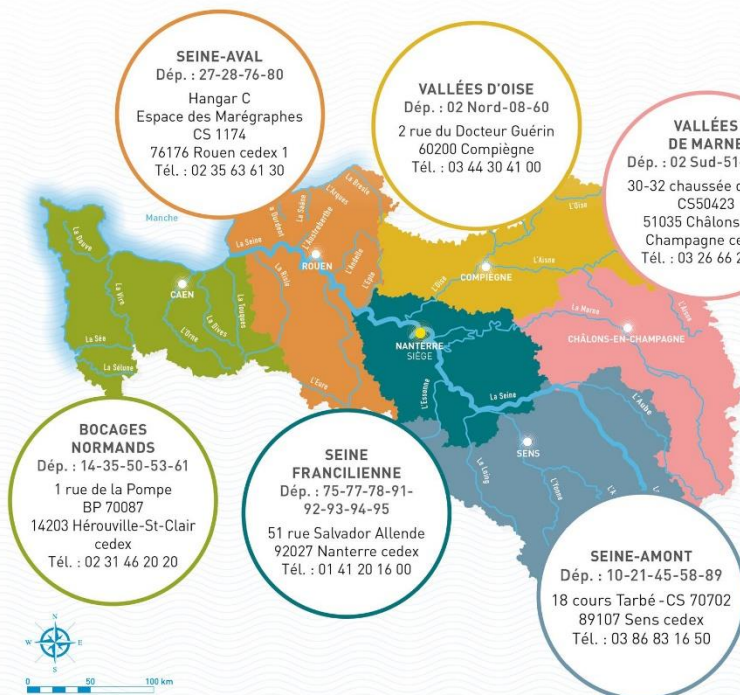
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ensemble
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau



enimmersion-eau.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Communauté urbaine Caen la mer
Hôtel de la communauté urbaine
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Park - CS 52700
14027 Caen Cedex 9